

# Crabesques

N° 43 juillet - août - septembre 2006

*Pleins feux sur...*  
**Te fare ha'aputu ra'a  
puta no te fare  
ha'api'ira'a tua toru  
no Porinetia farani\***

À l'université de la Polynésie  
française



Des livres reliés avec du *tapa* : étoffe  
traditionnelle constituée à partir de fibres  
végétales  
*uru* : arbre à pain, *banian*, *pandanus*...



Folklore taïtien [Document sonore]/ recueillis  
et enregistrés par Sylvain et Darnois. –  
Disques Mareva, circa 1949-1950. Coffret de  
6 disques, vinyle, 78 t.  
Couverture cartonnage, avec lithographie  
polychrome d'après une photo de Sylvain.

\* Le SCD de l'université de la Polynésie française

abes

agence bibliographique de l'enseignement supérieur



Plantu, *Le Monde*

## Les thèses à l'ère du numérique

# Sommaire

- 20 **Pleins feux sur...**  
le SCD de l'université  
de la Polynésie française



Le triangle polynésien

- 21 **Chiffres-clés du Sudoc**

@ctu

- 22 **Numérique  
et niveau de preuve**  
S. Salvit a interviewé  
Henri Pujol, président  
du PUEMLR

- 23 **Le CCFr à l'été 2006**  
V. Tesnière

- 24 **Pistes pour une  
évolution...**  
C. Bonnefond et Y. Nicolas

- 25 @genda

## Dossier Les thèses à l'ère du numérique

- 3 **STAR : bientôt opérationnel...**

- 4 **Parcours de thésard**

Laurent Piquemal a interviewé Stéphane Kronenberger,  
doctorant en histoire à Nice

- 5 **Optimisez vos recherches !**

Laurent Piquemal

- 7 **TEF, métadonnées pour les thèses françaises**

Yann Nicolas

- 9 **Le fichier central des thèses**

François Huger

- 10 **Les thèses électroniques à l'Université Lumière :  
le respect des normes**

Jean-Paul Ducasse

- 14 **La mise en ligne des thèses à l'université de Limoges**

Claire Douady

- 16 **Les missions de l'ANRT de Lille**

Jean-Paul Barrière

ANRT

Atelier national de reproduction des thèses

- 18 **Les thèses sur le web : valoriser et partager**

Christine Fleury

# Éditorial

**A**vec un dossier consacré aux thèses, cette livraison d'*Arabesques* colle à l'actualité puisque la rentrée verra le déploiement progressif de STAR dans les universités. Un projet dans lequel les équipes de l'ABES sont investies à fond depuis 2005 : l'équipe « Projet » avec notre prestataire Archimed, le service « Réseau » chargé de constituer un nouveau réseau impliquant tous les acteurs de la production des thèses au sein des établissements (et pas seulement les SCD). Sans oublier l'investissement de l'ABES dans la recommandation TEF sans laquelle il n'aurait pas été possible d'organiser le nouveau circuit des thèses électroniques.

Ce chantier n'est pas le seul dans lequel est engagée l'ABES : un autre projet majeur est celui du futur outil de production et de consultation du CGM (Catalogue général des manuscrits) sur lequel l'ABES travaille en étroite collaboration avec un groupe d'experts des manuscrits. Si le cahier des charges est en cours de définition, il est acquis que cette application reposera sur des outils génériques lui permettant de s'intégrer dans l'environnement global du web et de dialoguer avec d'autres applications.

*Arabesques* aura l'occasion de revenir en détail sur ce projet de même que sur celui de base de signets, pour lequel a été noué un partenariat entre l'ABES et le CERIMES, sur Numes, chargé de recenser les projets de numérisation, et bien d'autres encore.

Sur la plupart de ces projets, l'ABES travaille en étroite concertation avec la BNF et le ministère de la culture afin que les outils que nous développons soient compatibles et puissent dialoguer.

Cette activité intense autour de nouveaux outils ne signifie pas pour autant que nous néglignons les autres produits : le catalogue Sudoc continue à se développer. Sept nouveaux établissements le rejoindront en 2007 et nous travaillons à faire évoluer son interface de consultation ainsi qu'à nouer des alliances pour accroître sa visibilité. Quant au portail, un an après son ouverture, nous tirons les premiers enseignements de l'enquête menée en début d'année auprès des bibliothèques ; nous avons prévu de développer de nouveaux connecteurs d'ici décembre et continuons d'enrichir son contenu, notamment de nouveaux bouquets de revues.

Pour le portail, comme pour toutes les activités de l'ABES, c'est le principe de subsidiarité qui guide notre action : ne relève du niveau national que ce qui ne peut être traité localement ou bien qui ajoute une véritable plus-value au niveau local.

Et pour mettre une touche de soleil à ce numéro d'été, nous vous offrons un voyage en Polynésie française en vous présentant ce SCD du bout du monde.

*Raymond Bérard*  
Directeur de l'ABES

## Qui sont-ils ? Quand le Sudoc aide à mieux faire connaître l'organisation des études doctorales

Si le catalogue des thèses soutenues mis à disposition par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur est avant tout destiné aux chercheurs, il pourrait également constituer un outil de connaissance de l'organisation des études doctorales.

La direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche engage actuellement une étude en ce sens. Le catalogue de l'ABES est en effet complémentaire des informations systématiques collectées par la DEP sur les doctorants et docteurs.

Il permet en particulier de mieux cerner la population des directeurs de thèse.

Qui sont-ils ?

Combien sont-ils ?

Leur nombre est-il lié à une discipline et/ou un établissement ?

La population encadrée par un directeur de thèse est-elle liée à une discipline, à un établissement ?

À quel rythme se renouvelle la population des directeurs de thèse ?

Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles la DEP espère pouvoir répondre grâce aux ressources de l'ABES.

Les premiers résultats de ce travail seront disponibles à l'automne et seront présentés dans *Arabesques*.

*Emmanuel Weisenburger*  
emmanuel.weisenburger@education.gouv.fr

## STAR : bientôt opérationnel ...

Depuis la circulaire ministérielle n°05-94 de mars 2005, la production et la diffusion des thèses sous une forme électronique ont pris une dimension nouvelle.\* Pour permettre la mise en place du nouveau circuit national de gestion des thèses électroniques, l'ABES, à la demande de la SDBIS, a mis au point un outil pour le dépôt, le signalement et l'archivage des thèses sous forme électronique : STAR (Signalement des thèses, archivage et recherche).

STAR servira d'interface entre les établissements de soutenance et les différents acteurs impliqués dans la valorisation des thèses. STAR a en effet été conçu pour donner de nouveaux débouchés aux thèses, qu'il s'agisse de débouchés incontournables (archivage pérenne, signalement) ou optionnels (serveurs de diffusion, indexation du texte intégral).

En juin 2006, une phase d'expérimentation a été lancée sur six sites pilotes (*Bordeaux-I, INP de Toulouse, INSA de Lyon, Limoges, Paris-V, Strasbourg-I*).

Dès la prochaine rentrée universitaire, le déploiement de l'outil STAR commence dans un premier cercle de 30 établissements. **Le 12 octobre prochain**, à Montpellier, se tiendra la première réunion de lancement. Tous les acteurs impliqués dans le circuit des thèses (services de scolarité, écoles doctorales, SCD, CRI...) y sont invités.

Pour des informations techniques plus précises sur les fonctionnalités de l'outil, vous pouvez vous reporter à l'article de Yann Nicolas – Star, carrefour des thèses électroniques françaises – paru dans *Arabesques* n°40 (Octobre - novembre - décembre 2005).

Une description de Star et de ses fonctionnalités est également accessible sur le nouveau site de l'ABES : <http://www.abes.fr/> rubrique Thèses.

\* L'ABES et le CINES géraient une chaîne de traitement des thèses électroniques (Sparte) qui était mise à la disposition des établissements de soutenance. Cette chaîne permettait notamment de convertir les thèses du format RTF au format XML et de les stocker au CINES. Deux ans après son démarrage, il s'est avéré que chaque thèse nécessitait pour sa conversion en XML un traitement excessivement long (jusqu'à une journée) incompatible avec la charge de travail et les missions de l'ABES. C'est pourquoi, en accord avec la SDBIS et le CINES, l'ABES a arrêté Sparte le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Les établissements ayant déposé des thèses dans Sparte pourront les récupérer en faisant leur demande par messagerie à [assisthelec@abes.fr](mailto:assisthelec@abes.fr)



# Parcours de thésard\*

## **Q**uel est votre sujet de thèse ?

Je prépare actuellement une thèse de doctorat en histoire contemporaine à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, sous la direction du professeur Ralph Schor, consacrée à l'étude des étrangers dans les régions frontalières françaises (1860-1920).

## **Le choix de votre sujet a-t-il été influencé par la disponibilité des documents ?**

Toute thèse de sciences humaines nécessite une quantité de documents suffisante, c'est indéniable. Cependant il ne faut pas oublier que l'élaboration d'une thèse d'histoire repose avant tout sur la collecte de sources dans les divers dépôts d'archives qu'ils soient à l'échelle départementale (Archives départementales) ou nationale (Archives nationales, archives de l'armée de terre...) ou à l'étranger (Archives fédérales suisses, archives d'État en Italie...). Ceci étant dit, dans un second temps il est nécessaire de constituer une solide bibliographie indispensable à la mise en perspective historiographique de la thèse. Ainsi, à ce jour ma bibliographie de travail ne compte pas moins de 80 pages. De plus il faut ajouter que les sources imprimées constituent parfois pour certains sujets une part prépondérante de la bibliographie.

## **Sur vos trois années de travail, à combien estimez-vous le temps consacré à la recherche documentaire ?**

Cela est fort variable d'un mois à l'autre, mais on peut dire que l'on passe globalement un quart à un tiers de son temps à rechercher des livres et à les faire venir.

## **Quels outils de recherche avez-vous utilisés ?**

Pour tout historien la bible de la recherche documentaire, si je puis dire, est sans conteste la Bibliographie annuelle de l'histoire de France publiée chaque année par le CNRS depuis 1955. Cet ouvrage recense en effet tous les travaux, ou presque, produits sur l'histoire de notre pays et les rend facilement accessibles par un index thématique et

par auteur. Cette publication a cependant un inconvénient majeur, elle paraît plus d'un an après la publication des ouvrages. Il est donc important de consulter les dernières thèses soutenues et surtout de se tenir au courant des séminaires, colloques, tables rondes et autres journées d'études (je recommande ici le site *calenda\*\**), car ils débouchent souvent sur la publication de synthèses fort pratiques. Internet a en effet révolutionné la recherche documentaire en la rendant plus simple et plus rapide, en donnant accès à un grand nombre de bases de données (j'utilise principalement Francis et Historical Abstracts). Je ne peux terminer ce rapide panorama des outils de recherche sans mentionner le Sudoc qui permet de rechercher et de localiser par titre, par auteur, par thème, etc. les livres contenus dans les différentes bibliothèques universitaires françaises. Cet outil est également fort utile pour compléter une notice bibliographique.

## **Avez-vous eu recours à de la documentation étrangère ?**

### **Si oui comment ?**

La nature même de mon sujet nécessite en effet la lecture d'ouvrages en allemand (émigration suisse et allemande), italien (émigration italienne) et bien sûr en anglais (pour la partie théorique et les concepts migratoires). Ne lisant pas couramment l'espagnol je n'ai pratiquement pas eu recours à cette littérature. Pour trouver rapidement des références bibliographiques à l'étranger j'utilise le merveilleux catalogue de la bibliothèque de Karlsruhe qui permet de chercher les livres dans différents pays européens. Pour les consulter j'ai recours au prêt entre bibliothèques : les livres en langue italienne sont conservés en majeure partie à Grenoble et à l'université Paris-III. Les ouvrages en anglais sur les migrations peuvent souvent être achetés à moindre coût (10 à 15 euros par livre) sur les sites anglo-saxons de vente en ligne. Par contre les bibliothèques universitaires françaises sont dramatiquement pauvres en ouvrages sur les migrations en Alle-

magne et en Suisse et plus généralement en documents en langue allemande. La documentation que je ne trouve pas en format pdf sur Internet (La Suisse a mis un nombre non négligeable de ses thèses en ligne, un exemple à suivre...) je vais la chercher directement dans les bibliothèques bâloises (je précise que je suis né et que mes parents résident non loin de la frontière).

## **Avez-vous eu des difficultés pour vous procurer les documents ?**

Ayant fait mes études à Strasbourg jusqu'à la maîtrise, je disposais avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg d'un merveilleux outil dont je n'avais pas alors pleinement conscience de la perfection. Lors de ma maîtrise l'essentiel des documents se trouvaient sur place et je n'ai commandé par le prêt entre bibliothèques (PEB) qu'une vingtaine d'ouvrages. Je n'ai pas retrouvé à Nice des fonds aussi riches mais je me suis vite mis à demander les ouvrages par le PEB ; cela est fort rapide quoiqu'un peu onéreux à la longue mais on n'a pas le choix si on veut faire une bonne thèse ! De plus je continue d'emprunter des ouvrages dans des bibliothèques de l'Est de la France, en particulier la bibliothèque universitaire de Besançon, que je souhaite ici publiquement remercier, car elle me rend vraiment la vie plus facile. Sans elle le nombre de livres que je devrais faire venir par le PEB serait beaucoup trop élevé. Comme je l'ai déjà précisé plus haut, les ouvrages en allemand sur la Suisse sont difficilement accessibles en France et c'est dommage car ils sont riches et pourraient renouveler bon nombre de perspectives historiographiques. Seconde chose, singulière, en France, c'est le refus de certaines bibliothèques de prêter les thèses sous prétexte qu'elles existent sous forme de microfiches. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé de lire de bout en bout une thèse sur microfiche, c'est très éprouvant pour les yeux et pour ainsi dire presque impossible, surtout lorsque vous devez en lire plusieurs à la suite.

### Quel regard portez-vous sur les outils de recherche mis à disposition des doctorants ?

À l'échelle française on ne peut pas se plaindre : la majeure partie des ouvrages est disponible au moins dans une bibliothèque (bien que parfois il soit très difficile de les faire venir). Mais les inégalités territoriales sont grandes et globalement, dans le domaine des migrations, on en est encore à Paris et le désert français. La BSG, CUJAS ou la BIU de la Sorbonne n'ont pas d'équivalent en province, y compris à Strasbourg qui bénéficie pourtant en principe du dépôt légal. Espérons qu'Internet réduise ces disparités comme il a commencé à le faire, mais nous ne sommes pas encore au niveau des Canadiens ou des Australiens qui ont fait du web un véritable outil de rééquilibrage.

### Quel serait l'outil de recherche idéal ?

Il n'existe pas et n'existera jamais ; cependant un outil fort utile serait un système permettant de consulter les livres

et les articles en texte intégral et gratuitement par Internet, mais on peut toujours rêver !

### Comment avez-vous découvert ces outils ?

Le problème de la formation aux outils de recherche est une question centrale et elle est fort défailante en France. Pour ma part je n'ai eu qu'une journée de formation au début de ma maîtrise et deux journées en DEA. Comme souvent c'est le bouche à oreille et les lectures sur Internet qui permettent de découvrir l'existence puis toute la potentialité de ces outils. Encore aujourd'hui je suis sûr qu'une formation plus poussée me permettrait de découvrir des bases de données spécialisées ou des sites de ressources à l'étranger.

### Quels conseils donneriez-vous à un futur doctorant, concernant la partie « recherche documentaire » ?

Il doit être persévérant et volontaire, y compris s'il habite dans une ville ne dis-

posant pas de fonds documentaires importants, car le PEB existe et peut être complété par quelques voyages à Paris. Il doit toujours aller du général au particulier et lire les documents au fur et à mesure qu'il les obtient. L'essentiel est, enfin, de se tenir au courant de l'actualité de la recherche, c'est-à-dire de la tenue des colloques les plus importants, dont la lecture des actes fait souvent gagner beaucoup de temps.

Propos recueillis par Laurent Piquemal [piquemal@abes.fr](mailto:piquemal@abes.fr)

\* Stéphane Kronenberger est doctorant en histoire contemporaine à l'université de Nice.


\*\* Calenda (<http://calenda.revues.org>) Calenda est le plus important calendrier scientifique francophone en sciences humaines et sociales en ligne. Il est réalisé sous la responsabilité scientifique de Nathalie Petiteau, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Poitiers.

## Optimisez vos recherches ! Conseils méthodologiques pour trouver rapidement une thèse

Depuis la disparition de Docthèses, c'est le catalogue Sudoc qui fait office de bibliographie nationale pour les thèses françaises. Chaque thèse soutenue en France est donc signalée et localisée dans ce catalogue.

Pourtant, parmi les millions de notices décrivant tous types de documents, l'utilisateur qui ne recherche que des thèses doit cibler au maximum ses requêtes, pour éviter le bruit documentaire.



Il est ainsi conseillé d'introduire, en plus des critères thématiques (les mots-clés), le critère de forme du document (" thèse, version de soutenance ") ou les critères de soutenance (date, université, discipline).


Pour rechercher une thèse à partir de ses références précises (titre, auteur)	
Outil à utiliser	<b>Catalogue Sudoc</b>
Mode de recherche approprié	recherche simple
Index à interroger	TITRE COMPLET ou NOM DE PERSONNE
Commentaires	Pour une interrogation sur un nom de personne, respecter la syntaxe : « nom, prénom »
Exemple	



.../...

<b>Pour rechercher un corpus de thèses à partir des critères de soutenance</b>	
Outil à utiliser	<b>Catalogue Sudoc</b>
Mode de recherche approprié	recherche simple
Index à interroger	NOTE DE THÈSES
Commentaires	Chaque notice de thèse comporte une zone spécifique, appelée « note de thèse », qui donne les informations liées à la soutenance sous la forme : <b>Type de diplôme : discipline : université de soutenance : année</b> L'interrogation de cette zone, par l'index NOTE DE THÈSE, permettra à l'utilisateur d'obtenir un corpus de thèses d'une discipline précise, ou d'une université clairement identifiée, ou alors soutenues lors d'une année particulière.
Exemple	

<b>Pour rechercher un corpus de thèses à partir de critères thématiques</b>	
Outil à utiliser	<b>Catalogue Sudoc</b>
Mode de recherche approprié	recherche avancée
Index à interroger	MOTS DU TITRE, MOTS DU SUJET ou RÉSUMÉ, selon le degré de précision des mots-clés proposés
Filtre à activer	TYPE DE PUBLICATION
Commentaires	L'icône  cochée limitera la recherche thématique aux thèses (ou autres travaux universitaires). Les éditions commerciales de ces travaux en seront exclues.
Exemple	

<b>Pour rechercher une thèse électronique et la consulter en ligne</b>	
Outil à utiliser	<b>Portail Sudoc</b>
Mode de recherche approprié	recherche sur ... thèses
Module à interroger	THÈSE EN TEXTE INTÉGRAL
Commentaires	Le ou les mots-clés proposés seront recherchés dans les métadonnées et le texte intégral et également les notes ou la bibliographie des thèses électroniques accessibles depuis le portail Sudoc.
Exemple	

# TEF, métadonnées pour les thèses françaises

**L**a recommandation TEF (Thèses électroniques françaises) normalise les métadonnées des thèses dans le cadre du circuit national des thèses. Elle est le fruit de plusieurs années de travail au sein du groupe d'experts AFNOR CG46/CN357/GE5, qui regroupe des universités, des grandes écoles, l'INIST, l'ABES... Après une phase d'appel à commentaires qui s'est achevée le 12 mai 2006, TEF sera bientôt officiellement en vigueur.

## TEF, un des outils du nouveau circuit des thèses numériques

Le dispositif national de promotion des thèses électroniques distingue le niveau local du niveau national. Au niveau local, les établissements sont principalement responsables de l'encadrement du travail de recherche et de rédaction de la thèse, de la préparation de la soutenance, de la validation de la version officielle de la thèse et enfin de la délivrance du diplôme. Naturellement, à côté de ces missions qui sont de leur responsabilité exclusive, les établissements de soutenance peuvent veiller aussi à la diffusion de la thèse, à son signalement ou encore à sa conservation. Toutefois, ces dernières opérations ne relèvent *pas exclusivement* du niveau local. Elles peuvent être prises en charge par d'autres acteurs, à vocation nationale ou non. En particulier, le signalement exhaustif des thèses françaises est une des missions confiées au catalogue collectif SUDOC, qui fait office de bibliographie nationale des thèses. De même, le CINES a une mission nationale d'archivage pérenne des thèses électroniques. D'une manière générale, diffusion, signalement et archivage des thèses sont des opérations qui peuvent être prises en charge par une pluralité d'acteurs.

C'est précisément cette diversité des acteurs qui donne à TEF sa raison d'être et qui en fixe le périmètre. Pour mener à bien leurs missions, tous ces acteurs ont besoin de disposer de métadonnées structurées. TEF est le format d'échange par lequel l'établissement de soutenance communique à ses partenaires les

métadonnées dont ils ont besoin, et seulement celles-ci. Au cours du traitement de la thèse, l'établissement de soutenance peut avoir recueilli ou généré des informations qui n'ont d'intérêt que local (en relation avec la soutenance, par exemple). TEF n'est pas concerné par ce genre de métadonnées (même si sa structure est suffisamment extensible pour les intégrer, en cas de besoin).

## Quelles métadonnées ?

Parmi les métadonnées TEF, on peut distinguer les métadonnées descriptives et les métadonnées de gestion.

Les métadonnées descriptives sont de nature bibliographique. Elles sont compatibles avec les normes de catalogage et le format UNIMARC, si bien que STAR pourra convertir automatiquement et sans perte les « notices » TEF en notices UNIMARC versées au Sudoc.

Parmi les métadonnées de gestion, on distingue les métadonnées administratives, les métadonnées de droit et les métadonnées de conservation.

Les métadonnées administratives concernent la thèse en tant que diplôme – et non en tant que simple document. Elles mentionnent le jury et ses membres (facultatif), la discipline, la date de soutenance, l'autorisation de diffusion...

Les métadonnées de droits doivent informer le diffuseur, le conservateur ou l'utilisateur final de la thèse sur les actions qu'il peut effectuer (lecture, reproduction, impression, réutilisation...). Ces métadonnées mettent en jeu les autorisations de l'auteur ou du chef d'établissement, mais aussi, éventuellement, celles des ayants droit sur les ressources réutilisées dans une thèse (images, son, cartes, textes...). Ces enjeux de propriété intellectuelle ne peuvent se résumer à une simple alternative oui/non. TEF doit pouvoir exprimer des informations assez fines, qui reflètent certaines des clauses du droit ou des contrats en vigueur et qui permettent d'automatiser certaines opérations (la levée de la confidentialité, par exemple).

Enfin, la conservation à long terme des documents numériques nécessite des

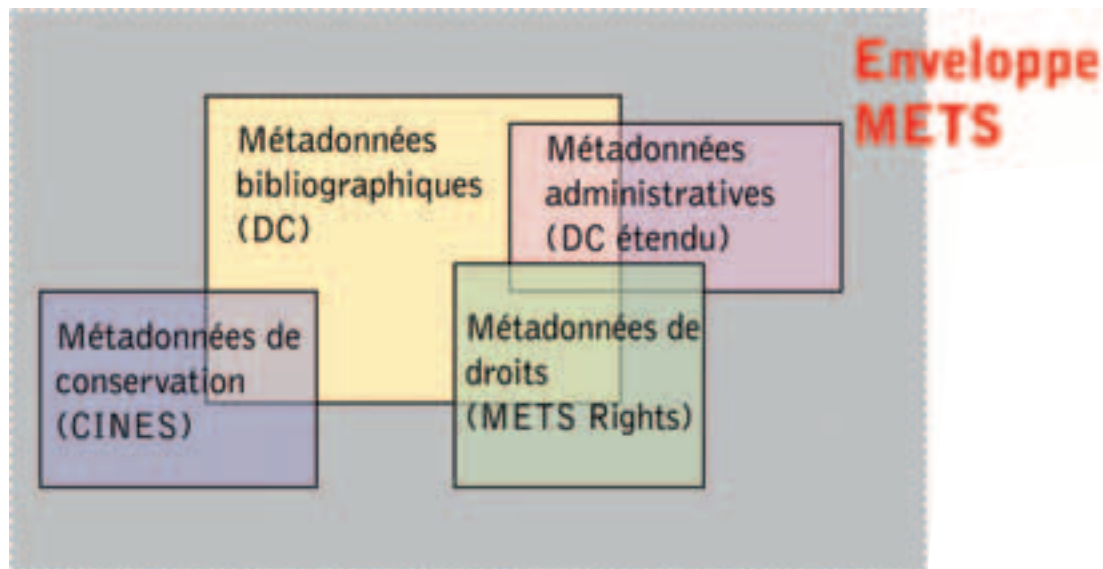
métadonnées spécifiques, qui sont en cours de normalisation au niveau international.<sup>2</sup> TEF a pris le parti de ne rendre obligatoires que les métadonnées que le CINES demande à ses partenaires, même si la structure TEF permet d'y ajouter d'autres métadonnées techniques de conservation si nécessaire.

## TEF en XML

C'est seulement après avoir défini une modélisation conceptuelle de la thèse et de ses métadonnées, en s'appuyant sur les FRBR, et avoir analysé les besoins en métadonnées dans le contexte national qu'il a été possible de spécifier un format. Ce format doit permettre aux métadonnées TEF de voyager entre les applications informatiques et d'être exploitées par celles-ci.

Dans le format TEF, les métadonnées sont structurées en XML. XML est aujourd'hui le langage incontournable pour structurer des données de manière souple, rigoureuse et interopérable. Par sa souplesse, XML laisse chacun définir son propre format, conforme à ses besoins. Par la rigueur des schémas XML, TEF est aussi bien un format d'échange qu'un outil de validation : la recommandation livre les outils qui permettent de contrôler très finement qu'une notice est conforme ou non. Enfin, si XML permet d'inventer son propre langage, au risque d'une babélisation des formats, il permet aussi à une communauté de réutiliser les formats des autres, quitte à les enrichir ou les amender. Le groupe TEF s'est efforcé de concilier ces trois principes : imaginer un format XML qui reflètent le cadre français de gestion des thèses numériques, garantir la validité des métadonnées échangées et réutiliser autant que possible les standards actuels.

Pour ce faire, le format TEF s'appuie sur les standards Dublin Core et METS. Dublin Core sert de noyau et METS d'enveloppe. A chaque fois qu'il est possible, les métadonnées TEF sont exprimées par des éléments DC, en respectant leur sémantique et leur syntaxe XML. C'est seulement quand le vocabulaire Dublin Core manque de précision ou de complétude qu'on réutilise d'autres vocabulaires (comme METS



Rights pour exprimer les droits ou MADS pour les autorités). En dernier recours, on crée des éléments inédits, propres à TEF. METS est un schéma XML qui sert à rassembler et organiser toutes sortes de métadonnées relatives à des objets numériques complexes (périodiques électroniques, sites web). Une «notice» TEF est en fait un document METS obéissant à certaines règles particulières. TEF est donc moins un nouveau format de métadonnées qu'une convention particulière pour utiliser la structure METS – ce qu'on appelle un profil METS.

## Comment produire du TEF ?

On ne produit pas du TEF comme on produit une notice MARC. Dans l'esprit de ses concepteurs, TEF est un format d'échange qui permet de rassembler des métadonnées diverses, aux origines et aux fonctions variées. Au sein du système d'information global d'un établissement, les métadonnées de thèses peuvent être extraites du document lui-même (notamment de la page de titre), d'une application administrative comme APOGEE, d'une application dédiée à la gestion des

thèses, d'un formulaire en ligne rempli par l'auteur... Il ne faut pas imaginer le catalogueur seul devant un formulaire TEF – et encore moins devant son éditeur XML. Le recueil des métadonnées de thèse, pour être efficace, nécessite de coordonner différentes applications et différents métiers au sein d'un établissement. TEF peut contribuer à rationaliser ce processus interne à l'établissement. On peut aussi ne l'utiliser qu'à titre de format d'échange, pour l'export vers STAR par exemple.

### Conclusion

Même si elle répond à un cahier des charges très précis, fixé par les textes réglementaires nationaux qui encadrent les thèses, la recommandation TEF obéit à un souci d'interopérabilité (réutilisation de METS, de Dublin Core..., lien à des fichiers d'autorité). Pour les établissements de soutenance, cette interopérabilité doit faciliter la conversion de leur format interne vers TEF. Mais, au-delà des échanges prévus par le dispositif national, TEF est un bon moyen pour mettre à disposition sur le Web des métadonnées riches, normalisées et réutilisables sur les thèses françaises. Ces métadonnées pourront être exploitées par des outils info-

métriques ou à des fins de pilotage de la recherche. Elles pourront rencontrer d'autres métadonnées, ce qui rapprochera les thèses françaises d'autres ressources : thèses étrangères, articles, données scientifiques, brevets, rapports, projets scientifiques. Les métadonnées sont faites pour voyager et faire des rencontres. Et plus si affinités...

Yann Nicolas

 [nicolas@abes.fr](mailto:nicolas@abes.fr)

Site web de la recommandation TEF : <http://www.abes.fr/abes/documents/tef/index.html>  
Blog TEF : <http://tefsav.canalblog.com/>

<sup>1</sup>Cf. les accords récemment signés par le MENESR sur [l'utilisation des œuvres et objets protégés par la propriété littéraire et artistique à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche](http://droitauteur.levil-lage.org/spip/article.php3?id_article=44). Ces accords sont disponibles à cette adresse : [http://droitauteur.levil-lage.org/spip/article.php3?id\\_article=44](http://droitauteur.levil-lage.org/spip/article.php3?id_article=44).

<sup>2</sup>Cf. les travaux du groupe international PREMIS (<http://www.oclc.org/research/projects/pmwq/>).



# Le fichier central des thèses

**L**e fichier central des thèses, créé en 1970 à l'Université de Nanterre – Paris X, est chargé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'enregistrer les **sujets de thèses de doctorat en cours de préparation** dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le doctorat; il est aussi chargé de diffuser l'information qu'il détient (arrêté du 16 juillet 1985). Le fichier central des thèses est compétent dans les disciplines suivantes :

Lettres  
Sciences humaines et sociales  
Théologie (catholique, protestante)  
Droit  
Sciences politiques  
Sciences économiques  
Sciences de gestion.

80 universités et 13 établissements d'enseignement supérieur (CNAM, EHESS, EPHE, HEC, IEP Paris, INALCO, etc.) sont partenaires du FCT qui enregistre annuellement environ 10 000 sujets de thèses. Sa base de données est consultable sur **Internet** depuis la rentrée 2001 (220 visiteurs en moyenne/jour).

L'**enregistrement** du sujet de thèse est fait grâce à un formulaire d'inscription papier renseigné par le doctorant et validé par l'établissement qui le transmet au FCT. De façon identique, toute modification de la situation du doctorant (titre du sujet, directeur de thèse, discipline, etc.) est notifiée par l'établissement au FCT. Quand un sujet est abandonné, radié, ou soutenu, l'établissement le signale au FCT qui l'efface de sa base de données. Un **numéro identifiant**, généré automatiquement, est attribué à chaque sujet enregistré. Le FCT délivre ensuite une **attestation d'inscription** au doctorant. Pour garantir la régularité d'une inscription et la validité des renseignements, seule l'information transmise par l'établissement est prise en compte par le FCT.

La **notice descriptive** de chaque sujet qui s'affiche sur le site internet du FCT comporte le nom et le prénom du doctorant, le titre du sujet, la date d'inscription, la nature du doctorat (plusieurs centaines de doctorats d'État sont toujours en cours), la discipline et le nom de l'établissement d'inscription, le nom et le prénom du directeur de la thèse, éventuellement du codirecteur ou du cotuteur.

Plusieurs **critères d'interrogation** qu'il est

possible de croiser permettent, grâce au module de recherche « consultation en ligne », de trouver l'information demandée :

- nom de l'auteur
- nom du directeur de thèse, du codirecteur ou du cotuteur
- mot-clé (taper % pour la troncature)
- mot du titre (troncature automatique)
- type de doctorat
- date d'inscription
- discipline (affichage de la liste par menu déroulant)
- nom de l'établissement (affichage de la liste par menu déroulant).

Actuellement, 63 disciplines sont répertoriées dans la liste établie par l'équipe de documentalistes du FCT. Cette liste est périodiquement actualisée pour tenir compte, autant que faire se peut, de l'apparition de nouveaux champs de recherche disciplinaires : architecture, arts plastiques, études brésiliennes, études portugaises, sciences cognitives, sciences humaines cliniques, tourisme, etc.

Les documentalistes affectent des mots-clés à chaque sujet de thèse. Ils s'appuient pour cela sur le résumé rédigé par le doctorant qui figure au verso du formulaire d'inscription. Ils ont aussi recours à un dictionnaire de mots-clés normalisés établi en équipe.

En centralisant les thèses en cours dans une base de données accessible au public via Internet, le FCT contribue à :

- 1) faire mieux connaître ce qui se fait dans le domaine de la recherche doctorale, la **diversité** des approches et des thèmes étudiés
- 2) permettre au futur doctorant de vérifier qu'une recherche identique à la sienne n'est pas en cours
- 3) favoriser les **contacts** entre les chercheurs qui œuvrent sur une problématique commune
- 4) aider les directeurs de thèse, les enseignants-chercheurs, et plus largement les membres de la communauté scientifique, à **faire le point** sur un thème de recherche ou sur une discipline
- 5) **mettre en valeur** la recherche doctorale française auprès de la communauté scientifique internationale.

Le FCT établit d'ailleurs à la demande des **sélections documentaires** sur profil. Ces sélections sont réservées aux centres de recherche, de documentation, et à des partenaires institutionnels engagés dans la

recherche. La dernière sélection importante a été faite pour le comité national français d'histoire et de philosophie des sciences (Académie des sciences). Le comité a publié ce travail dans son *Guide de l'histoire des sciences et des techniques en France*, diffusé au congrès international des sciences qui s'est tenu au mois de juillet 2005 à Pékin.

Pour réduire de manière significative le délai d'enregistrement des sujets de thèses, le FCT met actuellement en place une modification de la procédure d'inscription des doctorants dans sa base de données. Le formulaire d'inscription papier est en cours de remplacement par un formulaire électronique. La nouvelle application informatique, réalisée par le centre de ressources informatiques (CRI) de Paris-X, va permettre aux services habilités des établissements d'**enregistrer directement**, grâce à une connexion sécurisée, leurs doctorants dans la base du FCT.

Parallèlement à ce changement de procédure, le FCT enregistrera dorénavant le **résumé** du sujet (maximum 300 mots), sous réserve qu'il soit validé par le directeur de thèse. Le résumé s'affichera dans la zone prévue à cet effet de la notice descriptive du sujet. La prise en compte du résumé doit faciliter la lecture du titre de la thèse et apporter des précisions sur une recherche en cours.

## Addenda

Le ministère de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur portugais a créé en 2002 une base de données des thèses en cours, similaire à celle du FCT, consultable par Internet ([www.oces.mctes.pt/](http://www.oces.mctes.pt/)) : **O Registo Nacional de Temas de Teses de Doutoramento em Curso**, placée sous la responsabilité de l'observatoire de la science et de l'enseignement supérieur (OCES). Il existe aussi une base de données pour les thèses soutenues placée sous la même autorité.

François Huger

Fichier central des thèses  
FCT [fct.u-paris10.fr](http://fct.u-paris10.fr)  
☎ 01 40 97 77 13

9

Olivier Audéoud, président  
de l'Université de Nanterre – Paris-X  
☎ 01 40 97 72 00 ☎ 70 71  
✉ 200 avenue de la République  
92001 NANTERRE CEDEX

# Les thèses électroniques à l'Université Lumière : le respect des normes

L'Université Lumière, depuis 1999, a mis en place un système d'archivage et de diffusion électroniques des thèses en s'appuyant sur une plateforme logicielle qui convertit les documents que les doctorants ont produit avec un traitement de texte banal, en document structuré au format XML<sup>1</sup>. Cette plateforme de conversion s'appelle Cyberthèses/Cyberdocs ; elle a été conçue initialement en coopération avec les Presses de l'université de Montréal et produisait des documents au format SGML<sup>2</sup>. Elle a ensuite été transformée, toujours avec le soutien de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et en collaboration avec la société AJLSM, en une plateforme logicielle entièrement libre sous licence GNU/GPL<sup>3</sup>. Actuellement cette plateforme s'appuie sur une DTD<sup>4</sup> : la TEILite<sup>5</sup> et **produit** des documents au format XML. Elle est couplée à la plateforme SDX<sup>6</sup> qui permet de **diffuser** des documents structurés de manière dynamique en différents formats (Fig.1 La chaîne de conversion et de diffusion des thèses). L'idée principale qui guide les choix techniques c'est : l'accès libre et ouvert aux thèses et pour obtenir ce résultat, il faut respecter les normes.

## Pourquoi XML ?

La définition de l'accès libre<sup>7</sup> décrit précisément et publiquement les besoins et les attitudes des « utilisateurs » d'informations, en même temps que les principes de mise en forme de l'information scientifique.

« Par "accès libre" à cette littérature, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devraient être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités. »

Le projet, tel qu'il est énoncé dans la déclaration de Budapest pour l'accès ouvert est politiquement cohérent ; il énonce une philosophie de la diffusion des résultats de la recherche qui décrit très précisément ce que les chercheurs font dans leur pratique quotidienne :

- | lire
- | télécharger
- | copier
- | transmettre
- | imprimer
- | chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents
- les disséquer pour les indexer
- s'en servir de données pour des logiciels.



Fig. 1 La chaîne de conversion et de diffusion des thèses

## Que sous-entend cette déclaration en langage documentaire ?

Le lecteur-utilisateur veut :

- | rechercher des documents dans des corpus, à condition que l'on sache où sont ces corpus ;
- | rechercher des informations dans un ou plusieurs documents à condition d'avoir accès au texte ;
- | afficher des documents ou des parties de documents ;
- | imprimer tout ou partie du document consulté ;
- | pouvoir afficher les différentes parties selon des modalités de présentation fonctionnelle correspondant aux besoins du lecteur.

- Ce sont les :
- chapitres
  - paragraphes
  - notes de bas de pages
  - notes bibliographiques
  - figures
  - images, animées ou fixes
  - table des matières,
  - bases de données externes, etc.

Dans cette énumération, on voit apparaître toutes les exigences d'une communauté d'utilisateurs qui attend des solutions logicielles qui puissent correspondre aux objectifs fixés.

Le schéma suivant représente ces exigences en même temps qu'il fournit une réponse normalisée et standardisée. On note la présence de deux termes qui sont fondamentaux pour fournir une offre corres-

pondant aux exigences des utilisateurs : XML et OAI – Fig. 2 Les fonctionnalités de recherche et de consultation d'un document avec Cyberdocs.

## XML : une pierre angulaire

XML est la pierre angulaire de ce nouveau type de publication numérique et convient particulièrement à nos pratiques documentaires.

Rappelons quelques principes de XML

I Différencier la forme et la structure logique du contenu

I Standardiser un langage de codage et un langage de description, ce qui a pour conséquence la généricité des échanges ainsi que la généricité des outils de traitement

I Contraindre par des modèles

- le document est conforme à son modèle
- les données transportent leur modèle de données

I Faciliter l'automatisme des traitements

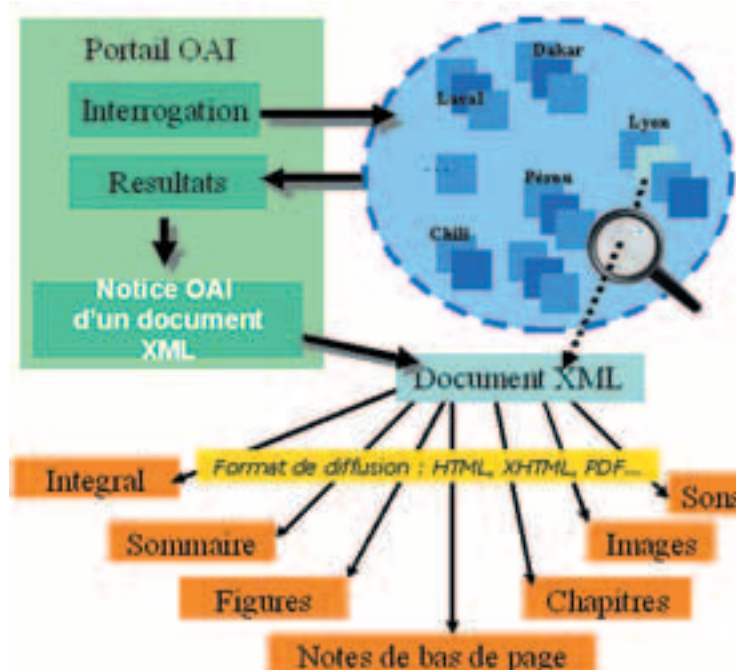
- les traitements sont liés à des modèles
- les traitements s'appuient sur la structure

L'information devient indépendante des plateformes ou des logiciels qui l'ont créée et indépendante de son utilisation : elle est codée selon un format neutre et structurant ce qui garantit sa pérennité. Les outils qui sont issus de la « famille » XML, tels que XSLT, permettent de transformer la présentation de l'information contenue dans le document en fonction des besoins de l'utilisateur du document à un moment donné.

## La formation au document structuré et à la feuille de style

La principale contrainte à la production de documents structurés provient de la forme dans laquelle l'auteur remet son document : celui-ci doit en effet être correctement structuré pour faciliter le passage au format pivot XML. Il est donc nécessaire de sensibiliser et former les doctorants à la pratique du traitement de texte et essentiellement à l'utilisation d'un modèle de document ou feuille de

Fig. 2 Les fonctionnalités de recherche et de consultation d'un document avec Cyberdocs



style. Depuis les origines du programme, l'Université Lumière a mis en place des formations à la feuille de style pour les doctorants. Cet outil de présentation avait été réalisé conjointement avec nos collègues de l'université de Montréal et propose tous les styles qui sont nécessaires à l'écriture d'un document thèse. Ce modèle de document existe pour Microsoft Word, Mac ou PC, pour Star Office et Open Office et est utilisable sous n'importe quel système d'exploitation. Il permet de représenter tous les éléments essentiels qui composent un objet thèse, y compris les informations signalétiques de la thèse contenus sur la première page et qui vont fournir les métadonnées de base.

Ces formations portent leurs fruits : lorsque la thèse déposée par l'auteur est conforme aux prescriptions, l'université prend à sa charge l'impression des exemplaires réglementaires. En 2005, 77 % des thèses déposées ont été prises en charge pour l'impression. Au total depuis le lancement du programme, 1 250 étudiants environ ont été formés aux outils de production de documents électroniques et sensibilisés à l'importance de la diffusion ouverte et libre des travaux de recherche. L'appropriation de cette compétence de base permet aux doctorants de maîtriser la rédaction de leur thèse ; elle sera dorénavant acquise dans le cursus universitaire dès la licence dans le cadre du C2I. On peut donc raisonnablement penser, et notre expérience locale le montre, que la structuration de la thèse par les professionnels ne représente pas dans les années à venir une charge de travail pénalisante comme on

a pu le lire ou l'entendre un peu partout. Actuellement, le temps de traitement (préparation, conversion et diffusion) d'une thèse correctement produite par son auteur est de deux heures en moyenne. Le dépôt électronique est obligatoire depuis 2000 à l'Université Lumière. Le conseil scientifique et le conseil d'administration en ont décidé lors de la mise en place de la charte des thèses conformément à l'arrêté du 3 septembre 1998. L'archivage électronique est obligatoire : il fait partie des missions de l'université, mais c'est l'auteur et lui seul qui peut autoriser la diffusion sur Internet. Lors du dépôt de la thèse qui s'effectue AVANT la soutenance, l'auteur signe une déclaration de conformité du document avec la version qui sera soutenue devant le jury et signe, le cas échéant, une autorisation de diffusion sur les réseaux. Il garde l'intégralité de ses droits de reproduction sur toute forme de support existant ou à venir. La signature de ce document, toujours révisable, permet de sensibiliser les auteurs aux enjeux liés à la propriété intellectuelle et morale dans le monde de la publication scientifique numérique. Nous allons bientôt proposer aux étudiants de diffuser sous licence **Creative Commons**<sup>8</sup>. Les opérations de dépôt et de gestion des thèses ainsi que les relations que nous avons instituées avec les autres services de l'université sont gérées par un outil de workflow : OGET dont la description et les fonctionnalités sont présentées par Magalie Prudon, dans un article paru dans la revue *Documentaliste*, vol. 42, n° 4-5, p.280 à 282.

.../...

## Le signalement et l'indexation des thèses conformément au protocole OAI-PMH

L'objectif initial d'archivage et de diffusion des thèses en XML est de faciliter le partage de textes et d'informations structurées en séparant le contenu (les données) du contenant (le support des données). Pour atteindre cet objectif, il faut que les documents puissent être visibles et accessibles partout et par tous. Le protocole **OAI-PMH**<sup>9</sup> permet de répondre à ce besoin d'échange qui est le propre de toute communauté scientifique. Les métadonnées utilisées dans le programme Cyberthèses/Cyberdocs sont conformes au schéma **Dublin Core**<sup>10</sup> non qualifié sur lequel repose le protocole OAI-PMH, et au modèle ETDMS du NDLTD. Notre serveur de thèses est déclaré fournisseur de données et est « moissonnable » par les principaux fournisseurs de services. Il est accessible à travers les principaux serveurs scientifiques et les moteurs de recherche et devrait pouvoir l'être rapidement par les portails de l'ABES (Fig 3 Réponse obtenue sur OAISTER à la question posée « Pinol Jean »). Actuellement, d'après les statistiques de consultation du serveur de l'université, sur la période qui va de mars 2005 à avril 2006, 72 000 **visiteurs différents** soit une moyenne mensuelle d'environ 6 000 visiteurs a été recensée. 715 thèses sont en ligne à la date du 14 mai 2006, soit la quasi totalité des thèses soutenues à l'Université Lumière depuis l'année 2000. Le délai entre la date de soutenance et la mise en ligne après traitement est actuellement inférieur à six semaines.



Fig 3 Réponse obtenue sur OAISTER à la question posée " Pinol Jean "

les universités et les établissements habilités à délivrer le grade de docteur qui ont en charge la gestion, la soutenance, l'archivage, la diffusion et le signalement de ces travaux. Les potentialités offertes par l'apparition des documents numériques, ne changent pas la donne de manière fondamentale. La géographie institutionnelle permet de construire des unités de production et d'archivage, réparties sur le territoire selon une logique décentralisée propre aux réseaux, proches des chercheurs qui n'est pas contradictoire avec l'autonomie institutionnelle des universités. L'édification de portails thématiques ou nationaux qui prennent en charge dans le respect des normes existantes, les opérations de signalement permettra une visibilité encore plus grande des thèses produites dans les établissements, sans en supporter la charge de traitement. Grâce à ces choix, les docteurs et chercheurs de notre université dont les travaux peuvent être consultés en toute ouverture et liberté, sont visibles et accessibles dans la communauté mondiale des chercheurs – Fig. 4 Les résultats de l'interrogation d'un portail de thèses OAI-PMH.

Par delà l'accessibilité du document, on commence à évaluer les effets de l'accès ouvert des documents scientifiques électroniques structurés sur le mode de fonctionnement de la recherche. Nous sommes encore dans un paradigme de recherche individuelle où toute la chaîne est contrôlée par le chercheur et où la thèse constitue le produit final alors que la documentation (la fourniture de la preuve) reste inaccessible à la communauté. **La diffusion des thèses selon un format qui respecte un format structuré nous permet d'accéder aux outils et sources utilisés** par l'auteur ouvrant la voie à une recherche ouverte et collaborative a posteriori quant à l'élaboration du travail et l'administration de la preuve. Le chercheur avec les moyens que nous mettons à sa disposition peut présenter sa problématique, ses outils et soumettre ainsi sa démarche à l'évaluation de ses lecteurs. N'est-ce pas un retour aux origines de la communication scientifique ?

## Un nouveau paradigme ou un retour aux sources ?

Le choix qui a été fait à l'Université Lumière, avec Cyberthèses/Cyberdocs, de privilégier, à travers le document structuré XML et le signalement OAI, le respect des normes et des standards est un gage de pérennité, d'**interopérabilité**<sup>11</sup> et d'accessibilité dont nous commençons à recueillir les fruits. Depuis toujours, ce sont

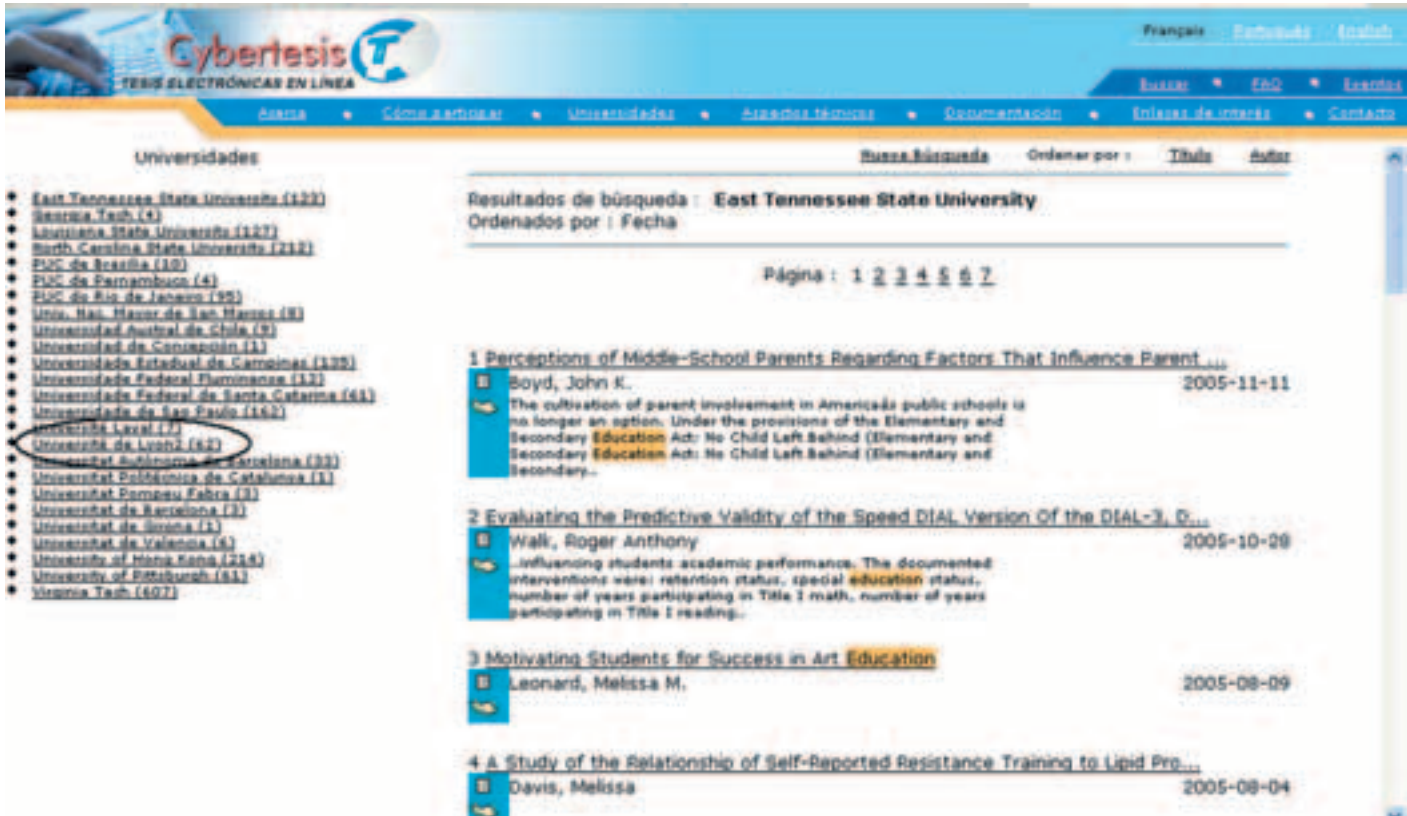


Fig. 4 Les résultats de l'interrogation d'un portail de thèses OAI-PMH

Les seules adresses de référence du programme Cyberthèses/Cyberdocs sont les suivantes :

- le site de Lyon-II : <http://theses.univ-lyon2.fr>
- le portail francophone des thèses : <http://cybertheses.francophonie.org>
- le site collaboratif : <http://sourcesup.cru.fr/cybertheses/fr/>
- le site de l'Université du Chili : <http://www.cybertesis.cl/>
- le site du réseau Cyberthèses : <http://www.cybertheses.org>

Jean-Paul Ducasse

[Jean-Paul.Ducasse@univ-lyon2.fr](mailto:Jean-Paul.Ducasse@univ-lyon2.fr)

Jean-Paul Ducasse ☎ 04 78 69 74 25 📠 76 51  
 Service général des publications scientifiques  
 Programme Cyberthèses/Cyberdocs

Claude Journès, président de l'Université Lumière – Lyon-II  
 ☎ 04 78 69 71 52 📠 56 01 📧 86 rue Pasteur 69007 LYON

- 1 <http://fr.wikipedia.org/wiki/XML>, <http://www.w3.org/XML/1999/XML-in-10-points.fr.html>
- 2 <http://fr.wikipedia.org/wiki/SGML>
- 3 [http://fr.wikipedia.org/wiki/GNU\\_GPL](http://fr.wikipedia.org/wiki/GNU_GPL), <http://www.gnu.org/home.fr.html>
- 4 <http://fr.wikipedia.org/wiki/DTD>
- 5 Lou Burnard et CM. Sperberg : La TEI simplifiée : une introduction au codage des textes électroniques en vue de leur échange - <http://www.gutenberg.eu.org/publications/autres/TEILITE/>
- 6 <http://adnx.org/sdx/>
- 7 <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml>
- 8 <http://fr.creativecommons.org>
- 9 NAWROCKI François : le protocole OAI et ses usages en bibliothèque : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dii/OAI-PMH.htm>
- 10 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Dublin\\_Core](http://fr.wikipedia.org/wiki/Dublin_Core)
- 11 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Interopérabilité>

# La mise en ligne des thèses à l'université de Limoges

**L'**université de Limoges avait été retenue site pilote sur la diffusion électronique des thèses en décembre 2001. Presque cinq ans après, retour d'expérience sur un projet qui fait son chemin...

L'université de Limoges est une université pluridisciplinaire. Une centaine de thèses sont soutenues par an : environ 80 en sciences et techniques (principalement en électronique et céramique industrielle), 10 en santé, 10 en lettres et sciences humaines et 10 en droit et sciences économiques.

L'organisation du circuit de la thèse tient compte de cette diversité : il existe deux écoles doctorales (Sciences & techniques – Santé et sciences de l'homme et de la société) ainsi que quatre *scolarités* (une par faculté) : sciences & techniques, pharmacie & médecine, lettres & sciences humaines, droit & sciences économiques.

## Le doctorant est au cœur du dispositif

Lors de l'appel d'offres lancé par le Ministère en décembre 2000, le service commun de la documentation (SCD) avait répondu conjointement avec les différents services concernés de l'université : les deux écoles doctorales, les quatre *scolarités* et le service commun informatique (SCI).

Chacun de ces acteurs assure un rôle très précis. Les écoles doctorales informent les doctorants sur le circuit, les convoquent aux formations, et constituent le jury ; les services de la *scolarité* de l'université sont les interfaces avec les doctorants pour le circuit administratif (remise du formulaire de dépôt, réception des exemplaires de la thèse avant et après soutenance...) ; le service commun informatique héberge sur ses serveurs des versions de diffusion (via le site WEB). Le SCD est l'entité pilote du projet : il assure grâce à une cellule dédiée la formation des doctorants, la rédaction des documents d'information, le traitement des thèses électroniques (conversion et mise en ligne) et, grâce aux catalogueurs, leur signalement (dans le Sudoc puis dans le SIGB).

Le doctorant est donc accompagné tout au long de sa thèse. L'école doctorale lui propose des formations assurées par le SCD dès la première année à la recherche documentaire et, dès la deuxième année, il est formé obligatoirement à la rédaction d'un document structuré grâce à la feuille de style. Rédiger dès le début avec la feuille de style lui permet « d'automatiser » l'utilisation du traitement de texte et de se concentrer essentiellement sur le contenu. Cette formation intègre également un descriptif du projet pour qu'il comprenne les enjeux de la mise en ligne de la thèse ainsi qu'une sensibilisation au droit d'auteur. L'intérêt est double : le doctorant doit être vigilant dans l'utilisation de sources extérieures (images, articles, citations...) et il doit connaître ses droits pour comprendre la charte de diffusion électronique des thèses.

Ensuite, le SCD peut l'aider, si besoin, tout au long de la rédaction de sa thèse. Lors du dépôt après la soutenance, la *scolarité* doit veiller à la bonne réception de la version électronique sur cédérom et à ce que l'autorisation de diffusion en ligne soit complète.

La coopération et la concertation entre personnels administratifs, techniques et de bibliothèque est donc essentielle et permanente pour permettre une mise en ligne dans les meilleurs délais.

## Le choix de Limoges

Le choix de l'université de Limoges s'est porté dès le départ vers la conversion des thèses au format natif (traitement de texte) dans un format structuré XML pour deux raisons essentielles : tout d'abord dans un souci d'archivage pérenne intégrant la notion de relecture du document à long terme. Mais également, parce que ce format permet une qualité de diffusion des documents que l'on peut adapter à tous types d'affichages et de mises en forme grâce à des transformations XSL T.

Le traitement des thèses est donc réalisé grâce à la plateforme Cyberdocs développée en *open source* par l'université Lyon-II. L'objectif principal est d'obtenir des versions web de qualité,

facilement consultables et très lisibles. Les temps de traitement ont été considérablement réduits (une journée de travail en moyenne pour des thèses scientifiques les plus complexes) grâce à l'accent porté sur la formation et également aux compétences acquises en interne. Les doctorants comprennent l'intérêt de la mise en ligne et maîtrisent de mieux en mieux la feuille de style.

Aujourd'hui, c'est environ 80 % des thèses de l'année 2003 qui ont été mises en ligne et plus de 50 % pour les années 2004 et 2005. La majeure partie (plus de 75 %) concerne les domaines scientifiques et techniques.

Mais, ce qui est le plus important, c'est qu'en moyenne 700 visiteurs uniques par jour consultent le site. Ainsi, une thèse empruntée une dizaine de fois à la bibliothèque est consultée environ 5 000 fois en ligne. L'impact de la diffusion n'est donc pas du tout le même, d'autant plus que les visiteurs sont très diversifiés : des universités françaises et étrangères, des grands laboratoires de recherche mais surtout des grandes multinationales principalement des domaines de l'électronique et de la pharmacie. La visibilité de l'université sur la toile s'en trouve donc accrue.

Au vu de ces chiffres, on peut mesurer les résultats obtenus et considérer que le projet est pérennisé. Cependant, il reste encore du chemin à parcourir : permettre la recherche et améliorer la visibilité des quelque 200 thèses via une base de données compatible OAI\* et, bien sûr, adapter les métadonnées à la norme TEF ainsi que le circuit de la thèse au nouvel outil de dépôt et d'archivage développé par l'ABES, STAR. La thèse est un document particulier au sein de l'université. Il concerne à la fois la recherche (élaboré dans le cadre de travaux de recherche), l'enseignement (il donne lieu à la délivrance d'un diplôme) et la bibliothèque universitaire (dépôt légal, signalement...).

Ce projet, qui implique de manière quotidienne divers acteurs de l'université (Écoles doctorales, *scolarités*, service commun informatique, laboratoires de

Version papier de la page de couverture  
d'une thèse de pharmacie

Version électronique de la même thèse  
ci-dessous

recherche), a permis au SCD de tisser des liens avec tous ces services et de renforcer son rôle transversal au sein de l'université.

Fort de cette expérience et de son *réseau métiers* (notamment via Couperin ou celui des SCD du RUCO\*), on lui reconnaît aujourd'hui un savoir-faire et une expertise dans les domaines informationnels. Il s'est donc vu confié la réalisation et le pilotage d'un certain nombre de nouveaux projets : le développement des archives ouvertes, l'édition en ligne en collaboration avec les Presses universitaires de Limoges (PULIM <http://www.pulim.unilim.fr/>), la numérisation d'herbiers napoléoniens... qui sont autant d'opportunités et d'aventures passionnantes pour son personnel.

Claire Douady  
[claire.douady@unilim.fr](mailto:claire.douady@unilim.fr)



Claire Douady - Ingénieur d'études au SCD  
de l'université de Limoges ☎ 05 55 43 57 04  
(Juin 2006 : plus de 200 thèses en ligne)

**OAI** - Open Archives Initiative  
<http://www.openarchives.org>

**RUCO** - Réseau des universités du Centre-Ouest  
regroupant Limoges, La Rochelle, Poitiers, Tours et  
Orléans, qui sera transformé en **PRES** - Pôle de  
recherche et d'enseignement supérieur.

**STAR** - Signalement des thèses, archivage, recherche

**Norme TEF** - Thèses électroniques françaises



Jacques Fontanille, président de l'université de Limoges  
Jean-Pierre Jacquet, directeur du service commun de la documentation ✉ [jean-pierre.jacquet@unilim.fr](mailto:jean-pierre.jacquet@unilim.fr)  
SCD ☎ 05 55 43 57 00 📠 57 01 🌐 <http://www.unilim.fr/scd>  
📍 39 C rue Camille-Guérin 87031 LIMOGES CEDEX

**Des BU aux SCD en passant par les BDP.** C'est le parcours de Jean-Pierre Jacquet qui, après 38 ans de « bons et loyaux services », part à la retraite en septembre. Après l'Allemagne en 68, Marseille-Luminy en 69, il revient en Limousin en 1975, en Corrèze, puis à la BDP de la Haute-Vienne.

Il est directeur du SCD de l'université de Limoges de 2000 à 2006.

Ce sont six années passionnantes de découverte du monde universitaire, de développement de la documentation électronique (et en particulier des thèses) ; il aura été entouré et porté par une équipe dynamique, motivée et animée d'une volonté d'aller de l'avant et de faire du SCD l'interlocuteur privilégié et reconnu du monde universitaire. Retraite donc, mais pas retrait, Jean-Pierre Jacquet est président du centre régional du livre en Limousin et pourra ainsi conserver des liens privilégiés avec l'ensemble de la profession, même s'il compte bien cultiver quelque jardin secret.

# Les missions de l'ANRT de Lille

## Depuis sa création en 1971, les missions de l'Atelier national de reproduction des thèses, l'ANRT, ont évolué ; quelles sont-elles aujourd'hui? Pourquoi Lille et Grenoble ?

Le fonds des thèses reproduites à l'ANRT de Lille depuis 1971, date de sa création, atteint près de 50 000 titres et constitue un gisement de savoir unique.

Avant 1984, les thèses étaient imprimées en offset et diffusées sous cette forme aux institutions.

Depuis 1985, les thèses validées par l'université de soutenance sont reproduites sous forme de microfiches, respectivement par l'ANRT de Lille pour les domaines des lettres, sciences humaines et sociales, art et droit et l'ANRT de Grenoble pour ceux des sciences exactes, médecine, économie et gestion, et diffusées systématiquement aux institutions – SCD, CADIST, EFE (Écoles françaises à l'étranger)... Ces microfiches peuvent être commercialisées à la demande, à destination des particuliers, librairies, associations, musées...

Depuis 1999, l'ANRT de Lille est fortement impliqué dans le projet national de diffusion électronique des thèses par sa participation au comité de pilotage auprès du Ministère. Il assure depuis 2001 un rôle moteur de coordination au sein du comité interuniversitaire Nord-Pas-de-Calais : en amont de la soutenance, une formation des doctorants aux exigences de la « Thèse électronique » (feuilles de style, métadonnées...) a été mise en place et est ouverte à toutes les écoles doctorales de la région ; un accueil est réservé aux thésards pour les aider à traiter leurs fichiers afin de favoriser la mise en ligne de leur thèse (conversion encouragée en XML) : ce contact direct, joint aux facilités d'impression des exemplaires avant soutenance à l'ANRT, permet de vaincre certaines réticences liées à la diffusion sur Internet.

L'ANRT de Lille peut jouer dans le prochain circuit électronique de la thèse le rôle d'agence de services aux uni-

versités ou aux SCD qui lui en feraient la demande pour le traitement des fichiers de thèses sous divers formats de bonne qualité (PDF, XML...), opération souvent assez lourde vu l'hétérogénéité des fichiers remis par les doctorants. Soulignons la nécessité de former tôt les doctorants afin d'obtenir des documents corrects et structurés.

## Quelles sont les techniques de reproduction appliquées aujourd'hui ?

La microfiche-mère est générée sur support argentique à partir de la version papier transmise par les SCD, grâce à deux caméras CODUFIDEX. Elle sert ensuite à la duplication diazoïque à l'aide de deux duplicateurs DATA-MASTER II pour la diffusion aux destinataires institutionnels ou une éventuelle commercialisation.

L'ANRT utilise deux techniques de numérisation :

- à partir des scanners FREE FLOW 665 pour une production de masse
- à partir de la caméra DIGIBOOK pour les ouvrages anciens et fragiles

Dans les deux cas, les fichiers numériques obtenus peuvent servir à l'impression sur notre matériel de reprographie noir et blanc XEROX DOCUTECH 6115 et sur le copieur couleur KONICA-MINOLTA C350 et éventuellement la diffusion sur la toile.

Parallèlement, l'ANRT récupère et traite les fichiers électroniques des doctorants sous divers formats (WORD, STAROFFICE, LATEX...) pour archiver et/ou diffusion.

## Le service «thèse à la carte» est particulièrement lié au monde de l'édition. Quels sont vos principaux partenaires? Quel est l'utilisateur type du service de « thèse à la carte » ?

Grâce à la numérisation des thèses, nous avons pu mettre en place le service « Thèse à la carte » : les thèses sont imprimées dans leur intégralité sans remaniement, dans un format de type ouvrage (16x24 cm), recto verso, en autant d'exemplaires que le souhaite

l'acquéreur. Ceci suppose, bien entendu, que les auteurs aient donné leur accord en signant un contrat de diffusion.

Les thèses sont répertoriées par discipline dans notre catalogue accessible sur le site [www.anrtheses.com.fr](http://www.anrtheses.com.fr) et sont vendues à la demande de toute personne privée : enseignant, chercheur, étudiant, ... ou organisme public : bibliothèques universitaires, services d'archives, instituts, librairies spécialisées dans les ouvrages universitaires, centres de recherche tant en France qu'à l'étranger.

## Quelle place occupe l'ANRT dans les projets de numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques ?

L'expertise reconnue de l'ANRT de Lille en matière de numérisation lui vaut d'être sollicité pour des opérations raisonnées de numérisation de fonds documentaires anciens dont la fragilité empêche la consultation, en vue de leur mise en ligne (projet « Nordnum » avec la bibliothèque d'histoire régionale de l'UMR IRHiS et le SCD de Lille-III : bibliothèque numérique d'histoire régionale XIX<sup>e</sup>s. du Nord Pas-de-Calais). L'ANRT s'est équipé d'une caméra spécifique DIGIBOOK 6002 ainsi que d'une station informatique et du logiciel de nettoyage et de redressement BOOKRESTORER pour traiter ces ouvrages fragiles tout en les préservant dans leur état d'origine. À ce jour, 300 livres au total ont été numérisés pour « Nordnum », dont une partie est accessible sur le site : <http://nordnum.univ-lille3.fr>.

Un projet de partenariat est en cours pour la numérisation rétrospective des thèses de l'Université des sciences et technologies de Lille, le SCD se chargeant des questions de droits et l'ANRT de Lille réalisant la prestation technique. Ce service pourrait être élargi à d'autres universités françaises, soit par scannage de la version papier, soit par numérisation à partir de la microfiche mère dont l'ANRT est le seul possesseur.



**Pouvez-vous dresser un rapide tableau statistique de votre activité: production, diffusion, état du catalogue à Lille et à Grenoble?**

Chiffres-clés :

- 50 000 thèses microfichées
- 5 100 titres « Thèse à la carte » disponibles sous 10 jours
- 6 000 exemplaires vendus chaque année

- 300 ouvrages anciens numérisés
- 50 thèses en ligne

Propos recueillis par  
Josiane Faïta-Hugues  
✉ [faita-hugues@abes.fr](mailto:faita-hugues@abes.fr)

Jean-Paul Barrière, directeur de l'Atelier national de reproduction des thèses de Lille  
ANRT ✉ [anrt@univ-lille3.fr](mailto:anrt@univ-lille3.fr) ☎ 03 20 30 86 73 📍 9 rue Auguste-Angellier 59046 LILLE CEDEX

### Les missions de l'ANRT

Type de thèse	Droits	Traitement ANRT	Support	Possibilités de Diffusion
<b>Thèses antérieures à 1971</b>	Si droits obtenus par SCD ou domaine public	Camera reprint	Électronique Papier	Fichier (TIFF, PDF...) sur serveur SCD
<b>Thèses soutenues entre 1971 et 1984</b>	Diffusion seulement institutionnelle : SCD	Imprimerie offset (terminé)	Papier Électronique	Papier Fichier (TIFF, PDF...) sur serveur SCD
<b>Thèses soutenues de 1985 à 1996</b>	° Diffusion microfiches automatique pour institutions (BU) et à la demande pour autres (particuliers, librairies, associations, musées...)	* Réception thèse / Codage / Vérification / Massicotage / Bande titre / Microfiche mère / Duplication microfiche / Sauvegardes / Conditionnement / Expédition	Thèse papier Microfiche mère Microfiches dupliquées	Microfiches : - gratuite pour SCD - à titre onéreux pour autres Papier : sur demande des SCD à partir de la numérisation de la microfiche-mère
<b>Thèses dans catalogue « Thèse à la carte » (depuis 1997)</b>	Diffusion microfiches : idem °	Idem *	Thèse papier Microfiche mère	Microfiches dupliquées > BU
	Contrat de diffusion : papier, CD ROM, DVD	Scannage couleur / Docutech	Électronique Papier	Produit dérivé : Livre, CD, DVD
<b>Thèses soutenues actuellement (hors « Thèse à la carte »)</b>	Diffusion microfiches : idem °	Idem *	Thèse papier Microfiche mère	Microfiches dupliquées > BU
	Cas particuliers (cf. Charte des Thèses de chaque université) : 1/ Si autorisation de diffusion électronique en ligne	Accueil doctorants Nord. Conversion des fichiers de la thèse en XML (chaînes SPARTE ou CYBERTHESE) . métadonnées . scannage documents couleur	Microfiche mère  Électronique (XML)	Microfiches dupliquées > BU Fichier XML / PDF (serveur des SCD : cf. Lille3 « Thèses en ligne »...) Papier (pour Lille 3 : exemplaires gratuits de soutenance)
	2/ Si droits de diffusion non accordés	Dépôt mixte / Scannage sur demande des SCD si dépôt papier	Microfiche mère Électronique (PDF) transmis aux SCD puis CINES	Microfiches CD ROM / DVD ROM sur serveur SCD (poste/Intranet/Internet ?) Papier
<b>Ouvrages anciens des SCD ou bibliothèques</b>	Libres de droits	Camera reprint	Électronique après traitement de l'image	Fichier (TIFF, PDF...) sur serveur SCD ou bibliothèque

# Les thèses sur le web : valoriser et partager

**D**epuis une dizaine d'années, s'appuyant sur les développements du web, les initiatives de valorisation des thèses offrent une vitrine de la production scientifique des différents domaines scientifiques d'une très grande richesse. Que cette valorisation soit effectuée à l'initiative de grandes écoles (ENA, INSA de Lyon avec CITHER...), de bibliothèques universitaires (SCD d'Aix-Marseille-II, BIUM, SCD de Limoges, SCD de Strasbourg-I, BUST de Lille avec Grise mine...), d'universités (Lyon-II, Nancy...), de laboratoires ou d'écoles doctorales (Bordeaux-I, IMAG, IRISA...), qu'il s'agisse de projets articulés autour d'une discipline (INRP) ou d'un principe (l'autoarchivage, la francophonie...), l'idée commune est de favoriser l'accès à ce document hybride – à la fois diplôme et document scientifique – que constitue une thèse.

Depuis la circulaire ministérielle n°05-94 de mars 2005, la reconnaissance de la thèse électronique comme « document officiel » ouvre un champ nouveau. Outre la garantie d'un archivage pérenne de ces données numériques (mission confiée au CINES), l'outil STAR, en s'appuyant sur le format TEF, enrichira considérablement les métadonnées associées aux thèses. Ceci permettra une plus grande finesse d'indexation et *a fortiori* facilitera l'accessibilité au document en ligne – sous réserve bien sûr d'autorisation des auteurs et en fonction des clauses de confidentialité. En outre, l'attribution d'un identifiant unique permettra au jeune docteur de déposer sa thèse sur la toile où bon lui semble tout en garantissant au chercheur qu'il s'agit bien là de la thèse officielle, telle que validée par le jury. En effet, à l'ère de l'interopérabilité des données permise par les nouveaux protocoles informatiques, l'objectif n'est-il pas aujourd'hui d'obtenir un paysage le plus complet possible de cette production scientifique florissante ? Il s'agit de valoriser les travaux de recherche d'une université, d'un laboratoire ou d'une école doctorale tout en œuvrant pour l'ensemble de la communauté scientifique internationale. Nous porterons ici une attention particulière à quatre points d'accès significatifs de cette logique de valorisation à multiples entrées.

## PASTEL, une logique de réseau d'écoles

<http://pastel.paristech.org/bib/>

Élaboré par les centres de documentation des onze grandes écoles d'ingénieurs regroupées sous le label ParisTech, PASTEL permet le dépôt électronique des thèses sur un serveur commun à l'ensemble des écoles, ce, directement par le lauréat après la soutenance de sa thèse.

Outre l'archivage et la conservation des documents, ce dépôt permet l'accès direct à la consultation en ligne du texte intégral des thèses déposées (près de 800 thèses actuellement). En plus de la répartition par école, par domaine scientifique ou par année, les écrans de recherche proposent de nombreux index, ce qui renforce l'accessibilité aux documents.



## L'INRP, une logique de discipline scientifique

<http://www.inrp.fr/vst/Recherches/AccueilTheses.php>

L'Institut national de recherche pédagogique a vocation à développer et favoriser la recherche en éducation et formation.

C'est dans cette logique que sur le site de l'INRP sont recensées les thèses ayant trait aux différents thèmes des sciences de l'éducation. Les références d'environ 600 thèses sont actuellement disponibles ainsi que le lien vers la thèse en ligne, s'il existe.





# Pleins feux sur...

Te fare ha'aputu ra'a puta no te fare  
ha'apilira'a tua toru no Porinetia farani\*

Ouverte au public en 1998, cette bibliothèque est située sur le campus d'Outumaoro, à Punaauia, île de Tahiti. Ce bâtiment moderne et joliment situé offre aux 2 200 lecteurs inscrits 220 places de travail du lundi au samedi, de 7 h 30 à 18 h. Ses collections encore modestes (43 000 volumes) sont récentes et majoritairement en libre accès. D'autres supports « empruntables » (cédéroms, DVD) sont offerts au public qui a un large accès à des ressources électroniques en ligne ou à Internet, à partir d'un espace dédié. L'équipe au total se compose de 14 personnes.

## La bibliothèque

Les notices de la bibliothèque ont été versées en 2002 dans le Système universitaire de documentation (Sudoc) et les transferts ont débuté en octobre 2002. Le taux de recouvrement des notices est de 95 %. Les notices à créer concernent la production littéraire et universitaire locale, en français ou en tahitien, les collections, les périodiques locaux ou internationaux (demandes de création d'ISSN), et des ouvrages étrangers, en relation avec des thèmes de recherches centrés sur le Pacifique. À cette occasion, nous proposons au FNPR (Fichier national des propositions Rameau) des vedettes Rameau originales en tahitien, intraduisibles en français, telles que les mots *mahu* (homme efféminé vivant comme des femmes et au milieu d'elles dans la société polynésienne traditionnelle) ou *tamanu* (arbre ayant des propriétés thérapeutiques). Toutes les collections sont signalées dans le Sudoc à l'exception encore de certains ouvrages appartenant au « fonds polynésien ». Nous participons au réseau SUPEB mais nous restons une bibliothèque de dernier recours, à cause des coûts d'expédition par avion, des délais et des risques de perte liés à un voyage de 18 000 kilomètres pour gagner la métropole.

## « Le fonds polynésien »

La conservation des documents a été une préoccupation de la bibliothèque dès sa

création. Plusieurs facteurs tels que le climat, le manque de structures locales pouvant assurer cette mission, la faiblesse de l'offre éditoriale sur la Polynésie et l'Océanie, les difficultés d'acquisition d'ouvrages anciens très convoités et les besoins des chercheurs et des étudiants, font que, dès 2000, un projet de constitution d'un fonds local s'est mis en place. En 2002, une réelle politique patrimoniale est instituée. Le « fonds polynésien » est doté d'une ligne budgétaire pour les acquisitions et une zone géographique, **le triangle polynésien**, en fixe les limites. Le fonds polynésien est aussi soutenu par des subventions du ministère territorial de la culture et de l'enseignement supérieur (1999, 2001), du Centre national du livre (1999-2000, 2005-2007) et de certains établissements, comme la bibliothèque de l'Université d'Hawaii, qui font de généreux dons. Des achats se font parfois en métropole grâce à l'aide d'un bibliophile amoureux de la Polynésie, qui surveille les ventes publiques ou les librairies et alerte la bibliothèque lorsqu'une opportunité se présente.

La politique d'acquisition suit les règles en vigueur en matière de patrimoine dans les bibliothèques : nous acquérons des ouvrages anciens (avant 1811), rares ou précieux. Dans un souci d'avenir, nous conservons systématiquement un exemplaire de la production locale contemporaine présentant un intérêt pour notre public. Le fonds est augmenté de travaux universitaires ainsi que d'ouvrages édités hors du Territoire mais traitant de la Polynésie. Actuellement, le fonds polynésien compte 1 585 documents imprimés et multimédias. Nous conservons des documents sur différents types de supports : affiches, matériels d'exposition, vidéos, cédéroms, disques...

Ce fonds est constitué à 99% de documents imprimés, revues éditées en Polynésie, thèses soutenues à l'univer-



sité (55), et surtout livres remarquables pour leurs reliures, leur valeur historique, leur rareté, leurs auteurs ou leurs thèmes. Les collections sont récentes : 90 % des ouvrages datent du xx<sup>e</sup> siècle, dont 29 % d'avant 1960 ; 9 % des documents sont datés du xix<sup>e</sup> siècle et seul 1 % du xviii<sup>e</sup>.

Les collections traitent de la Polynésie (67 %) et de l'Océanie. Les ouvrages en langue française constituent la majorité des documents (86 %), le reste étant en anglais (11 %) ou en tahitien (3 %). 25 % des livres ont été édités à Tahiti, 64 % en métropole et 11 % à l'étranger : USA, Australie, Nouvelle-Zélande.



**Voyages de James Cook autour du monde**, fait en 1768, 1769, 1770 et 1771 ; précédé des Relations de MM. Byron, Carteret, et Wallis ; traduction nouvelle, par J.B.J. Breton . – A Paris, chez la veuve Lepetit, libraire, rue des Pavée Saint-André-des-Arts, n°28, An XII, 1804. – (Bibliothèque portative des voyages). Édition en 15 volumes. In -12° ; reliure cuir veau brun, pleine peau. Les volumes 5, 10 et 15 contiennent des planches et cartes, gravures sur bois.

Le thème le plus remarquable par son nombre est le récit de voyage, des explorations scientifiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels les voyages de James Cook sur l'*Endeavour* ou de Bougainville à bord de *La Boudeuse* jusqu'aux aventures maritimes du XX<sup>e</sup> siècle de Thor Heyerdhal sur le célèbre *Kon Tiki*. Viennent ensuite les œuvres littéraires de voyageurs célèbres qui ont écrit des fictions ou relaté leurs impressions : Herman Melville, Pierre Loti, Jack London, R.L. Stevenson, James Norman Hall ou encore Victor Segalen, Romain Gary, Elsa Triolet, Paul-Émile Victor, sans oublier les peintres Gauguin et Matisse.

Le fonds comporte des ouvrages d'histoire et des récits de missionnaires. 20 % de cette collection concerne tout ce qui a trait à l'ethnologie,

térature polynésienne commence à émerger. Parfois, des beaux livres et des livres de bibliophilie contemporaine sont acquis.

Enfin, il ne faut pas oublier deux thèmes récurrents dans les livres depuis les premiers explorateurs jusqu'à nos jours : la *vahiné* et le mythe de la nouvelle Cythère ! Sujets omniprésents et parfois très édifiants, dont voici un extrait : « ...On ne s'arrache point une belle femme ; il en existe tant d'autres ! Dès lors on ne voit humain n'y désolé jamais l'autre... »\*\*



aux mœurs, coutumes et légendes du Pacifique. Les acquisitions courantes portent sur la production contemporaine où la lit-

Véronique Bolze  
Catherine Burger  
Vayana Chand  
Christelle Ndiougue

**Les immémoriaux** / Victor Segalen ;  
pointes sèches de Jacques Boullaire ;  
sous la dir. de H.-J. Donon-Maigret . -  
Paris : Les Amis de Victor Segalen,  
1948. - 229 p. : ill. en noir, frontispice ;  
29 cm.  
Imprimé par Fequet et Baudier  
pour la typographie ;  
par l'atelier Paul Haasen pour les pointes  
sèches de Jacques Boullaire.  
Tirage limité. Exemplaire n° 31, suite en  
premier état sur papier malacca.  
Livres à cahiers mobiles.



\*\* in : *Le sauvage de Taïti aux Français* par Nicolas Bricaire de la Dixmérie, 1770.

Les photos sont de Rufin Yune.

Louise Peltzer, présidente de l'université de la Polynésie française  
Catherine Burger, directrice de la bibliothèque ✉ [catherine.burger@upf.pf](mailto:catherine.burger@upf.pf)  
✉ [scd@upf.pf](mailto:scd@upf.pf) ☎ 00 689 80 07 77 📠 00 689 80 07 78 📮 BP 60056 - 98702 FAAA  
TAHITI - POLYNÉSIE FRANÇAISE

\* Le service commun de la documentation de l'université de la Polynésie française

# Chiffres-clés du Sudoc

## État de la base

 La base au 1<sup>er</sup> juillet

**7 052 745** notices

bibliographiques localisées

**1 529 795** notices d'autorité

**21 178 551** localisations

## État de l'activité

 Activité pendant

le trimestre ...

du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin

**444 018** connexions

professionnelles

**4 645 675** recherches

publiques

**65 675** demandes de prêts

entre bibliothèques - **51 614**

demandes satisfaites

Cf. Stéphane Rey, administrateur de  
« Webstats », la base de statistiques du  
Sudoc

 [webstats@abes.fr](mailto:webstats@abes.fr)

# Actu

 2006

## Réorganisation de l'administration centrale

Cf. JO du 21 mai 2006

 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

L'administration centrale du ministère est dorénavant constituée autour de **quatre pôles**.

- 1 Direction générale de l'enseignement scolaire - Roland Debbasch
- 2 Direction générale de l'enseignement supérieur - Jean-Marc Monteil
- 3 Direction générale de la recherche et de l'innovation - Gilles Bloch
- 4 Secrétariat général - Dominique Antoine

**La création du secrétariat général est la principale nouveauté** dans la réorganisation de ce ministère.

Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général adjoint - direction générale des ressources humaines

Paul Desneuf - direction de l'encadrement

Michel Dellacasagrande - direction des affaires financières

Thierry-Xavier Girardot - direction des affaires juridiques

Daniel Vitry - direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Marc Foucault - direction des relations européennes et internationales

et de la coopération

Véronique Mély - délégation à la communication

## SDBIS

### Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique

**Michel Marian, administrateur civil**, qui a été secrétaire général du Centre national du livre (CNL) de 1995 à 2003, est nommé sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique à la direction générale de l'enseignement supérieur en remplacement de Claude Jolly nommé sous-directeur des formations postbaccalauréat.

MENESR - DGES - SDBIS ☎ 01 55 55 10 10 📠 79 03

📍 97 et 99 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

 2006

Inauguration le 31 mai de la *Maison universitaire internationale de Montpellier*

 [www.lesquartierslatins.com/montpellier.html](http://www.lesquartierslatins.com/montpellier.html)

 [montpellier@lesquartierslatins.com](mailto:montpellier@lesquartierslatins.com) ☎ 04 88 56 40 90 📠 04 67 84 18 53

📍 214 rue de la Cardonille 34090 MONTPELLIER

Voir ci-après l'interview *Numérique et niveau de preuve*



# Numérique et niveau de preuve...

**L**e 2 janvier 1950, Henri Pujol, étudiant, vous avez pris vos fonctions d'externe des hôpitaux, à Montpellier. Professeur Henri Pujol, président de la Ligue nationale contre le cancer, vous avez présidé le congrès français de chirurgie de l'an 2000\*. Entre ces deux dates si « rondes » – l'exact milieu du xx<sup>e</sup> siècle et le 3<sup>e</sup> millénaire ! – vous avez accumulé les diplômes, les titres et les honneurs... et les responsabilités. Merci, malgré tout cela, d'avoir accepté, si simplement, de répondre aux questions d'Arabesques.

**Quelle est « l'accélération de l'histoire », durant ces 50 ans, concernant l'évolution majeure de la documentation, dans l'enseignement supérieur et la recherche ?**

**Au commencement, il y avait la parole du maître...** La documentation a moins changé entre le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle et le milieu du xx<sup>e</sup> qu'entre le milieu du xx<sup>e</sup> et l'an 2000. En 1950, n'existaient encore que deux grands moyens d'apprentissage, de connaissances, de savoirs : le cours magistral et le livre. Et le livre n'était souvent que l'ouvrage d'un seul auteur.

Internet a amené à la mondialisation de la documentation. Tous les auteurs et documents, qui couvrent la planète, sont devenus accessibles à tous – Revers de la médaille, dans ma discipline, les malades se trouvent face à l'immensité de la production documentaire, laquelle n'est pas hiérarchisée quant à sa qualité scientifique.

Le livre a une durée de vie de plus en plus courte. La science, qui évolue à un rythme extrêmement rapide\*\*, enlève à un ouvrage sa qualité scientifique au même rythme. L'attrait des « livres anciens » n'en reste pas moindre.

Les nouvelles technologies de l'information permettent une actualisation continue de la documentation, en quantité et en qualité.

En ce début du 3<sup>e</sup> millénaire, téléenseignement, téléassistance, voire télémanipulation à distance – sorte de « productions documentaires » en temps réel – sont un compagnonnage par l'écran qu'il est inenvisageable de négliger.

**Membre du comité permanent d'orientation de la mission interministérielle pour la lutte contre le cancer, qu'estimez-vous essentiel, en matière documentaire dans votre discipline, qui soit apporté par les nouvelles technologies de l'information ?**

**Le numérique** est la réponse la plus appropriée pour donner au malade les meilleurs soins dans une discipline qui évolue.

Le numérique véhicule le savoir.

Le savoir est collectif maintenant et le numérique est le meilleur moyen de diffuser un savoir collectif, modulable en fonction de tout savoir nouveau important.

Le collectif est la seule façon de permettre de réunir, dans un dossier médical, le maximum de chances de guérison pour le patient.

L'opération SOR, qui définit des « Standards - Options - Recommandations », accompagnés du niveau de preuve, illustre particulièrement la documentation numérique collective. C'est un travail coopératif national des centres régionaux de lutte contre le cancer, avec des experts des secteurs public et privé, pour améliorer la qualité et l'efficacité des soins, en fournissant une aide à la décision. Une revue et une analyse critique des données scientifiques disponibles par un groupe de travail pluridisciplinaire combinent le niveau de preuve scientifique et l'accord d'experts. Un groupe extérieur, indépendant du premier, valide les recommandations ; les options sont définies par la majorité et les standards à l'unanimité. Les SOR sont publiés en monographies, articles de revue, sur cédéroms et sur Internet ([www.fnclcc.fr/sor.htm](http://www.fnclcc.fr/sor.htm)).

**Président du Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon, quelles en sont les réalisations, objectifs ou priorités, qui vous tiennent le plus à cœur ?**

**L'Université ouverte** de Montpellier et du Languedoc-Roussillon (UO-MLR) et la Maison universitaire internationale. La Maison universitaire internatio-

nale, mise en place par le Pôle et gérée par l'association Les Quartiers latins, affiche quasiment complet depuis son ouverture en octobre dernier. Ses 85 studios sont destinés aux enseignants et chercheurs internationaux, qui viennent travailler, de quelques semaines à un an, dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche de Montpellier.

Consortium de ces établissements, 24\*\*\* précisément, de la région Languedoc-Roussillon, l'UO-MLR a été créée, en 2002 par le Pôle et l'association Agropolis, pour promouvoir la formation ouverte et à distance et les technologies d'information et de communication dans l'enseignement et les formations universitaires. L'UO-MLR fédère les actions, veille à leur qualité, en un mot, favorise les technologies d'information et de communication dans l'enseignement, les TICE. Il y est donc question, dans le cadre de l'université numérique en région, aussi bien d'environnements numériques de travail que de la bibliothèque ouverte de Montpellier et du Languedoc-Roussillon ; d'activités inter et intraétablissements, régionales, nationales, internationales... De multiples travaux sont en cours, du projet européen Minerva à la collaboration avec la Chine, le Maroc, l'université virtuelle de Tunis, à l'assistance au gouvernement argentin...

**En novembre, se déroulera la 6<sup>e</sup> semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université. Quel en sera le thème ?\*\*\*\***

Cette 6<sup>e</sup> semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université aura pour thème « L'université du monde : savoirs, cultures, solidarités ».

Dans la région, des manifestations scientifiques et culturelles auront lieu à Montpellier et sur les sites universitaires du Languedoc-Roussillon.

Propos recueillis  
par Sylvette Salvit  
 [salvit@abes.fr](mailto:salvit@abes.fr)

.../...



Henri Pujol est né à Florensac, de parents paysans. Interne des hôpitaux à 22 ans, il devient maître de conférences agrégé de chirurgie générale, puis professeur de cancérologie. Directeur d'un hôpital de 200 lits, le Centre régional de lutte contre le cancer de Montpellier, pendant 15 ans, il a été – entre autres... – de 1982 à 1997, président de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer et, de 1991 à 1996, expert cancérologue européen dans le programme « L'Europe contre le cancer ». Il dit qu'il a des racines. Dans les colloques internationaux, il explique que FLORENSAC, c'est en France, dans l'Hérault.

D'après une photo d'Henri Pujol

Henri Pujol ✉ [ligue-cancer@net](mailto:ligue-cancer@net) ☎ 04 67 61 31 11

Centre régional de lutte contre le cancer  
CRLC ☎ 04 67 61 31 00 📠 61 37 78 📮 Rue des Apothicaires 34298 MONTPELLIER CEDEX 5

## Vous avez dit *information* ?

### L'hormonothérapie adjuvante entre quantité de vie et qualité de vie ? Une décision thérapeutique à partager

J'ai connu le temps où la principale qualité de vie, après traitement d'un cancer du sein, était d'être vivante... ou survivante. J'ai connu le temps où les mutilations étaient légitimées par cet impératif prioritaire de la survie, le temps où un chirurgien prônait la « modération » en identifiant la clavicule comme la limite raisonnable des exérèses, le temps où l'on expliquait à une opérée qu'il était normal de souffrir pendant les trois ou quatre premiers jours. Certes, c'était au cours du siècle dernier, mais détrompez-vous, il n'y a guère plus de trente ans.

Or voici venu un autre temps, celui où les Registres des tumeurs témoignent que l'espérance de survie relative à cinq ans après traitement d'un cancer du sein en France est de 85 % pour l'ensemble des tumeurs traitées entre 2001 et 2002, et de 95 % pour les T1. Le terme de survivantes ne paraît plus approprié quand l'échec devient minoritaire, mais qui peut admettre qu'il est suffisant de guérir 9 femmes sur 10 ? L'objectif de survie reste prioritaire pour celle sur 10 qui ne guérira pas. La véritable difficulté actuelle est l'incertitude sur l'identification individuelle de la rechute qui amène à proposer un traitement à la totalité du groupe dans l'attente d'une identification plus pertinente du risque individuel. On a démontré que la prolongation de l'hormonothérapie antiœstrogénique, avec les antiaromatases, pendant plusieurs années, amoindrit le risque de rechute. Cette situation amène les soignants et les soignées à clarifier le rapport entre le bénéfice des années de vie gagnées et l'altération possible de la qualité de vie par des effets indésirables. Les effets secondaires du Tamoxifène ou des antiaromatases sont bien connus des prescripteurs et exposés parfois avec plus de discrétion, qu'on ne met de conviction à parler des bénéfices attendus. Ils sont connus également des utilisatrices soit parce qu'elles les ressentent, soit parce qu'elles lisent les avertissements sur les notices. Ces effets sont décrits avec de tels détails que l'on comprend bien qu'ils participent, à la fois à l'information des usagers mais également à la prévention des risques judiciaires. Cette description est parfaitement conforme au respect des règles éthiques, même si l'énumération aussi exhaustive d'effets indésirables peut jouer le rôle d'une prophétie autoréalisatrice.

La vraie question est de savoir si l'équilibre est respecté par une information aussi pertinente de la patiente sur les bénéfices réels attendus. Quelle est la compréhension réelle de la phrase « *ce traitement réduira votre risque de rechute* » alors que le risque de rechute est collectif et son impact individuel incertain ? Les milliers de témoignages recueillis lors des États généraux organisés par la Ligue (80 % des personnes qui ont pris la parole étaient des femmes) montrent que le besoin d'information, d'explications, de compréhension du traitement, est aussi profond que le besoin de soutien psychologique à tel point que l'information fait partie du traitement et ne peut en être séparée. Il faut donc aller jusqu'à expliciter la singularité du traitement adjuvant qui conduit à distinguer inefficacité et inutilité. Dans une chronique de la vie ordinaire, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une action, il apparaît peu de différence entre être inefficace et être inutile. Pour un traitement adjuvant, l'inefficacité apparaît quand survient une rechute et l'inutilité concerne la situation dans laquelle la guérison est déjà obtenue par le traitement initial. Or l'objectif de base en cancérologie est d'augmenter le nombre de guérisons et pas le nombre de traitements. **L'utilité est ce qui sépare l'inutilité de l'inefficacité.** Si un traitement adjuvant réduit le risque de rechute de 20 % dans une population dont le taux de guérison est déjà de 80 %, il est donc inutile pour 80 personnes, utile pour 4 personnes et inefficace pour 16. Il ne faut pas croire que cette information soit égotique au point qu'une consultante ne puisse pas l'intégrer. Nous sommes là dans le domaine d'élection de la décision médicale partagée, un domaine où s'exerce une relation basée sur le respect du malade et sur une confiance à mériter par le médecin. L'écoute attentive est le seul moyen d'éviter deux écueils : celui de décider pour un autre et celui de se décharger sur lui de la responsabilité d'un choix dont les conséquences lui incomberaient.

Quand un traitement adjuvant devient un standard, il faut le proposer en se rappelant qu'il n'y a pas d'homme ou de femme « standardisé » et qu'une personne garde toujours la liberté d'interrompre un traitement. Par contre cette liberté ne peut s'exercer sans la présence et le soutien d'une information de qualité. Cette liberté n'existe plus si l'on magnifie les bénéfices espérés et si l'on sous-estime l'altération possible de la qualité de vie. Elle n'existe pas davantage si l'on sous-estime les bénéfices et l'on surestime les inconvénients.

Soyons assez respectueux de la qualité de vie des autres pour considérer que nous ne sommes pas les mieux placés pour en juger, mais restons à l'écoute des messages transmis sur leur vie quotidienne par les personnes traitées. *H. Pujol*



\* « **Si le terme d'université virtuelle** répond à l'exigence de l'universalité du savoir, il faut se garder de considérer que la compilation de connaissances hétéroclites est fondatrice du SAVOIR. [...] (Et aussi) garder à l'esprit la fragilité des paradigmes scientifiques face à l'épreuve du temps. [...] L'histoire des sciences montre que **la recherche a toujours eu raison des consensus.** »

*Discours de H. Pujol : président du congrès français de chirurgie 2000, AFC n° 4, p. 785 à 788, 102<sup>e</sup> congrès de l'Association française de chirurgie, Paris, 2000.*

\*\* **Voir ci-contre l'article** paru dans *La Lettre du sénologue*, n° 31, janvier - février - mars 2006. Voir également *Le Monde* daté 28 - 29 mai 2006 ; Sandrine Blanchard a intitulé son reportage : « Opérer sans ouvrir, ou presque ». Elle précise qu'il « existe déjà en France six robots permettant au chirurgien d'intervenir à distance en 3D. Dans dix ans, ces techniques non invasives deviendront-elles le quotidien des "salles d'op" ? ».

### \*\*\* **NDLR : PUEMLR & UO-MLR**

Les 24 : les quatre universités de la région (Montpellier-I, II et III, et Perpignan), le centre universitaire de formation et de recherche de Nîmes, l'Institut universitaire de formation des maîtres, les écoles d'ingénieurs et les directions régionales des établissements nationaux de recherche Cf. *Plan d'actions 2005*, UO-MLR, 28 p. *Les formations ouvertes et à distance*, UO-MLR, 24 p.

*L'université de demain : PÔLE-PRES* (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), *pour quoi faire ?* (Colloque du réseau français des pôles universitaires européens, Bordeaux, 24 & 25 nov. 2005) Cf. *Pôl'Actu*, n° 13, mars 2006

### **L'UO-MLR : des partenaires au service du numérique dans le supérieur**

*Objet : accès pour tous les acteurs du supérieur à tous les services : administration, culture, documentation, hébergement, pédagogie, etc.*

*L'UO-MLR a été créée pour **promouvoir les technologies de l'information et de la communication** pour l'enseignement supérieur ; elle fédère les actions des 24 établissements de la région dans ce domaine. Elle assure à la fois un rôle d'opérateur, d'expertise et d'ensemblier, au travers de nombreuses actions interuniversitaires.*

*La mise en œuvre de services en ligne donne, par exemple, à tout étudiant des quatre universités, une adresse électronique, l'accès direct à un bureau virtuel, aux ressources documentaires des établissements : ressources électroniques – scientifiques ou pédagogiques – produites non seulement par les éditeurs mais aussi par les universités, etc. Parmi les domaines d'interventions de l'UO-MLR, citons la formation aux outils et usages, l'aménagement TIC du territoire, l'appui à l'international, l'appui à la recherche...*

M.-C. Lesage, directrice de l'UO-MLR

✉ [marie-claude.lesage@uomlr.fr](mailto:marie-claude.lesage@uomlr.fr) ☎ 04 67 41 67 98

Michel Averous, délégué général de l'UO-MLR ☎ 04 67 41 67 81 📠 67 92

✉ [contact-uomlr@poluniv.univ-montp2.fr](mailto:contact-uomlr@poluniv.univ-montp2.fr) 🌐 <http://uomlr.agropolis.fr>

\*\*\*\* **Initiée par le Haut conseil de la coopération internationale** (HCCI), la Conférence des présidents d'université (CPU) et le MENESR, en 2001, la Semaine de la coopération et de la solidarité internationales à l'université constitue une déclinaison spécifique au monde universitaire et assimilé, de la Semaine nationale de la solidarité.

En 2006, à l'initiative de l'Université Montpellier-I, elle réunira sur plusieurs sites universitaires du Languedoc-Roussillon, tous les établissements et les institutions membres du Pôle universitaire européen de Montpellier-Languedoc-Roussillon, ainsi que le centre hospitalier régional et universitaire (CHR&U) et le CROUS.

La thématique choisie par l'Université Montpellier-I et ses partenaires a pour objet d'inviter toutes les disciplines du site montpelliérain à contribuer à une réflexion de fond sur les liens entre savoirs, cultures et solidarités.

Le programme de cinq jours de conférences, débats, tables rondes, projections, représentations théâtrales, concerts, s'adressera en priorité aux étudiants, quelle que soit leur institution d'appartenance, tant au titre de spectateurs que d'acteurs, à l'ensemble des personnels des établissements concernés (enseignants et non enseignants), ainsi qu'au grand public.

La cellule de coordination, que l'Université Montpellier-I a confié au GIP CESH et au Pôle universitaire, met déjà en place de nombreux autres partenariats, avec des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises, des organes de presse et d'édition, des institutions

gouvernementales et intergouvernementales, des sociétés savantes, des fédérations d'étudiants, des musées, etc., au service d'une volonté d'ouverture et de d'interdisciplinarité.

*Gilles Deville de Périère*

Cf. 🌐 [www.hcci.gouv.fr](http://www.hcci.gouv.fr)

🌐 [www.semaine-internationale-2006.net](http://www.semaine-internationale-2006.net)

CESH - Centre européen de santé humanitaire  
Gilles Deville de Périère - Cellule de coordination de la Semaine internationale 2006 en Languedoc-Roussillon

Pôle universitaire européen de Montpellier et du Languedoc-Roussillon

PUEMLR ☎ 04 67 41 93 33 📠 93 34



L'affiche...



## Le CCFr à l'été 2006

**S**i le Catalogue collectif de France (CCFr) a été novateur au moment de sa conception et de sa réalisation, il se positionne désormais dans la droite ligne de toutes les évolutions des catalogues vers des portails. Il était temps de le faire bénéficier de toutes les possibilités de ce type de produit et surtout de lui permettre de jouer pleinement son rôle d'outil national de localisation des ressources de l'ensemble des catalogues des bibliothèques françaises.

Ainsi, au cours des années 2006-2007 le CCFr va connaître plusieurs mutations successives dont les principaux points saillants sont : l'interrogation fédérée de catalogues en ligne de grandes bibliothèques municipales, l'interrogation fédérée de bases de manuscrits, la refonte du répertoire des fonds et des bibliothèques.

À l'été 2006 sera mise en ligne une nouvelle version du CCFr avec une reconduction à l'identique des catalogues interrogés actuellement : BN OPALE PLUS, Sudoc et la base dite BMR (base des bibliothèques rétroconverties), avec une interface et des fonctionnalités nouvelles, donnant accès à plus de 15 millions de notices bibliographiques.

**Au début de l'hiver 2006-2007**, une nouvelle étape devrait être franchie avec l'ajout d'au moins cinq nouveaux catalogues (Dijon, Limoges, Lyon, Marseille et Rennes). Des catalogues d'autres bibliothèques devraient ensuite suivre à un rythme régulier au cours de 2007. L'ambition première de ce projet est en effet la mise en valeur des richesses des bibliothèques municipales en matière de fonds anciens et de recherche. C'est le complément naturel des opérations de conversion rétrospective engagées depuis plusieurs années avec le soutien technique et financier de la BNF, mises en ligne entre autres grâce à la base BMR et poursuivies ensuite par les villes sur les sites propres des bibliothèques. La base BMR qui compte à l'heure actuelle plus de 2,5 millions de notices : fonds locaux, anciens (avant 1914), patrimoniaux de 60 bibliothèques va ainsi devenir une base d'accueil pour des structures ne pouvant pas offrir d'accès direct en ligne (exemple la bibliothèque janséniste de la Société de Port-Royal). Outre les fonds patrimoniaux non accessibles actuellement dans BMR, les fonds courants des grandes bibliothèques municipales pourront désormais être aussi concernés par cet accès fédéré.

Grâce à l'aboutissement de deux projets natio-


naux, la conversion rétrospective du catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France et PALME (répertoire des manuscrits littéraires français du xx<sup>e</sup> siècle) ainsi qu'à l'informatisation des catalogues de la Bibliothèque de France les manuscrits vont acquérir une visibilité nouvelle pour les chercheurs. Une interface commune d'interrogation de ces catalogues sera intégrée courant 2007 au CCFr.

**Le RNBCD** (Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentations) va également subir de profondes transformations courant 2007. Il se recentrera, dans sa fonction de répertoire de bibliothèques (plus de 4 000 notices) sur des informations «pérennes» (historique, particularités des collections) tout en améliorant les modes de présentation et en mettant en valeur les ressources en ligne (site et catalogues) et les réseaux documentaires. Le répertoire de fonds pour la recherche (plus de 1 400 notices) permet d'ores et déjà de signaler des ensembles non encore traités pièce à pièce. L'outil de prêt inter-bibliothèques (PIB) mis gratuitement à la disposition des usagers/internautes et des bibliothèques (170 bibliothèques actuellement), interconnecté avec le réseau universitaire du PEB sera reconduit en l'état, interfacé et intégré au portail. Mais l'accès fédéré prévu à de nombreux catalogues courants de bibliothèques municipales par le CCFr devrait apporter des ressources nouvelles à l'ensemble du réseau de prêt inter. C'est la société Ever et son produit Flora qui ont été choisis pour le portail du CCFr.

D'autre part, **le département de la coopération** de la BNF, qui gère le CCFr, est aussi responsable des fonds numérisés de Gallica. Sont en cours de développement des passerelles OAI avec d'autres bibliothèques numériques comme celles de la Library of Congress, de la BIUM ou du CNAM. Le projet actuel de **Bibliothèque numérique européenne** doit donner une impulsion décisive aux programmes de numérisation de Gallica conçus dans cette perspective et apporter à brève échéance des améliorations techniques importantes.

Nous vous proposons de suivre désormais dans *Arabesques* ce feuilleton palpitant, aux multiples épisodes....

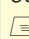
Valérie Tesnière

 [valerie.tesnieres@bnf.fr](mailto:valerie.tesnieres@bnf.fr)

BNF – Direction des services et des réseaux

Valérie Tesnière, directrice du département de la coopération © 01 53 79 40 35 ☎ 50 45

Catalogue collectif de France : <http://ccfr.bnf.fr>

 Quai François-Mauriac 75706 PARIS CEDEX 13



## Pistes pour catalogue

Nous avons mené une expérimentation ayant pour objectif de mieux intégrer l'interface publique du catalogue Sudoc dans la réalité du web d'aujourd'hui, c'est-à-dire dans la diversité des pratiques des internautes, la richesse du contenu disponible et la souplesse des nouvelles technologies Web. Parmi les caractéristiques émergentes du Web, il faut citer la complémentarité entre une recherche simple et une navigation riche (raffiner, rebondir, trier...), la plus-value de l'ingénierie linguistique, la variété ou la personnalisation des interfaces et des modes de présentation de l'information (cartes, graphes, icônes...), la possibilité de réutiliser les mêmes données ou services dans différents contextes, la participation active des lecteurs...

Le Web n'est pas seulement un médium, mais surtout un écosystème, au sein duquel un catalogue bibliographique doit s'intégrer et interagir. Dans le cas particulier du catalogue Sudoc, il existe en outre un environnement immédiat constitué par les différentes applications et données gérées par l'ABES (thèses numériques, portail Sudoc, CGM, APE...). Ces différents outils doivent communiquer entre eux et avec le reste du Web, de manière aussi fluide que possible.

L'enjeu pour l'ABES n'est pas de rafraîchir l'interface publique du Sudoc, mais de se la réapproprier, d'être en mesure d'exploiter elle-même toute la richesse des données produites et enrichies par le réseau, pour offrir aux publics des services riches et diversifiés. Cela suppose pour l'ABES d'accéder directement aux données brutes (en l'occurrence en UNIMARC XML<sup>1</sup>) et de maîtriser leur exploitation.

L'interface du Sudoc ne peut être un produit fini, encore moins un produit livré par un fournisseur extérieur. C'est le sens de cette expérimentation.

Son but n'est pas de proposer une nouvelle interface clés en main, mais d'illustrer les possibilités ouvertes par cette réappropriation par l'ABES de la face publique de son catalogue.

L'expérimentation nous montre ce qu'on peut faire. Il reste à imaginer ce qu'on veut faire.

# une évolution de l'interface publique du Sudoc

L'idée est de faire graviter autour de la référence bibliographique Sudoc, toutes sortes d'informations pertinentes se rapportant à l'ouvrage (autres éditions, éditions en ligne, recensions, commentaires, citations, couvertures, table des matières, mots-clés des utilisateurs...).


Liens Sudoc vers d'autres éditions de la même œuvre (via un service Web d'OCLC)	Couverture (via Amazon)	Lien vers des blogs qui citent cette ressource (via un service Web du moteur de recherche Technorati)
Rebond vers des ressources numériques référencées par OAIster (via un service Web offert par le portail Sudoc). La première réponse renvoie sur une édition en ligne d' <i>Ulysses</i> .	Référence bibliographique Sudoc	Visualisation des localisations Sudoc (via le service Web de Google Maps). On peut présenter une photo satellite, une carte, ou une superposition des deux.
Rebond HTML vers Google Scholar. Les réponses mentionnent une édition en ligne d' <i>Ulysses</i> , mais aussi les articles scientifiques qui citent cette œuvre.		Rebond HTML vers Google, en ciblant des recensions d' <i>Ulysses</i> . On pourrait aussi rebondir vers le portail de revues SHS Persée, qui contient de nombreuses recensions (via un service Web du portail Sudoc).

Christophe Bonnefond ✉ [bonnefond@abes.fr](mailto:bonnefond@abes.fr)  
Yann Nicolas ✉ [nicolas@abes.fr](mailto:nicolas@abes.fr)

1 Plus précisément, dans la syntaxe marcXchange (<http://www.bs.dk/marcxchange/>), qui n'est rien d'autre que la norme ISO 2709 en XML. MarcXchange est compatible avec tous les dialectes MARC, y compris UNIMARC. MarcXchange est en cours de normalisation à l'ISO.

# Agenda

## Juillet

 Du lundi 3 au jeudi 6

### La CESE en Espagne à Grenade

La CESE, Association européenne d'éducation comparée, est une association fondatrice du Conseil mondial des associations d'éducation comparée (CMAEC-WCCES). C'est une association internationale sans but lucratif à caractère scientifique et éducatif. Son principal objectif est d'encourager et de favoriser les études comparatives et internationales en éducation. [www.cese2006.org](http://www.cese2006.org)

Au programme de la XXII<sup>e</sup> conférence de la CESE **Les transformations de la connaissance et de l'éducation : communautés, sociétés de l'information et mobilités**  
**Le Monde en Europe – l'Europe dans le Monde**



## Août

 Du dimanche 20 au jeudi 24

### L'IFLA à Séoul

Congrès mondial des bibliothèques et de l'information, le LXXII<sup>e</sup> (72<sup>e</sup> !) congrès de l'IFLA, et son assemblée générale, se tiennent à Séoul.

[www.coex.co.kr](http://www.coex.co.kr) – COEX Samsung-dong Gangnam-gu Seoul 135-731 République de Corée

Le thème de l'IFLA 2006

### Les bibliothèques : moteurs dynamiques pour la société du savoir et de l'information

« Ces dernières années, la société a été transformée par l'arrivée du numérique et les développements des technologies de l'information et des communications. Il est temps pour les bibliothèques de travailler ensemble et avec des chercheurs en sciences de l'information pour devenir les centres d'information du XXI<sup>e</sup> siècle et répondre aux défis de ce monde en mouvement. Ce thème a été choisi parce que nous croyons que les bibliothèques doivent être les moteurs dynamiques de la société du savoir et de l'information. Ce sera la mission des chercheurs et des professionnels dans ce nouveau siècle. »

Copyright © International Federation of Library Associations and Institutions <http://www.ifla.org/>

Cf. [www.cfifla.asso.fr/conferences/seoul/indexseoul.htm](http://www.cfifla.asso.fr/conferences/seoul/indexseoul.htm)

**IFLA** ☎ +31 70 3140884 📠 +31 70 3834827 ✉ [IFLA@ifla.org](mailto:IFLA@ifla.org)


📮 P.O. Box 95312 - 2509 CH The Hague Netherlands

L'ABES à Séoul...

Spécialiste de normes et formats bibliographiques à l'ABES, Agnès Manneheut est l'envoyée de l'agence à Séoul...

✉ [manneheut@abes.fr](mailto:manneheut@abes.fr)

## Septembre

 Du jeudi 14 au samedi 16  
L'ADBU à Grenoble

Au programme, entre autres, du XXXVI<sup>e</sup> congrès de l'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation : *l'emploi étudiant*, une enquête sur les moyens, la mise à jour de REFERENS...

Journée d'études sur **l'organisation fonctionnelle des SCD**

**ADBU** <http://www-sv.cict.fr/adbu/>  
✉ [adbu@agence.cpu.fr](mailto:adbu@agence.cpu.fr)

☎ 01 44 32 92 27 📠 92 28

📮 103 bd Saint-Michel 75005 PARIS